

CHRONIQUE MAROCAINE

Mille neuf cent quatre vingt huit est, pour reprendre un titre d'Abdallah Saaf (1), une année où se forgent des «images politiques du Maroc», où les enjeux de la représentation sur la scène internationale vont déterminer des évolutions internes, certes elles mêmes fragiles, à l'instar des images. Rien d'original dans le constat d'un lien particulièrement fort entre les déterminants externes et les déterminants internes du système politique marocain : les analyses de Rémy Leveau sur la question saharienne ou la gestion politique de la dette (2) l'illustrent de manière convaincante; le rôle et l'engagement de la monarchie dans la politique extérieure (3) et son poids dans les orientations de la politique intérieure – le champ du consensus obligé – donnent corps à cette articulation. L'extraversion du système politique marocain s'exprime en un complexe d'images – nationalisme, modernité, tradition, démocratie, islam, libéralisme, arabisme, africanité,... – en un discours politique toujours identitaire. L'érection et l'organisation de ces images – de leur non-organisation kaléidoscopique ou synerétique, à la synthèse dialectique (démocratie hassanienne, identité arabo-musulmane et africaine...), en passant par la dualité (les oppositions binaires tradition/modernité, rural/urbain, monarchie/démocratie, makhzen/décentralisation) – ne relèvent pas du seul discours et font retour sur la société marocaine.

L'acuité des enjeux internationaux impliquant le Maroc (CEE, UMA, question saharienne) (4) active donc la dimension identitaire de la vie politique nationale, à travers des opérations de mobilisation (la souscription pour la grande mosquée de Casablanca) et de restructuration du système d'Etat dans les champs politique (droits de l'homme, décentralisation) et économique (privatisation, libéralisation). Ces actions entrent dans un jeu de compensation subtil, où les déficits de légitimité occasionnés par l'ouverture sont gommés par l'activation parallèle des registres traditionnels de la légitimation.

Paradoxalement le processus d'intégration maghrébine s'amorce, dans chacun des pays signataire, hors les masses. Point de mobilisation populaire spectaculaire accompagnant la marche vers l'unité économique du Maghreb, et la réconciliation maroco-algérienne, ni de ratification du traité de l'UMA

(1) SAAF (Abdallah), *Images politiques du Maroc*, Rabat, Éditions Okad, 1987.

(2) *Le fellah marocain défenseur du trône*, Références, Presses de la FNSP, Paris, 1985 (voir particulièrement la postface); «Stabilité du pouvoir monarchique et financement de la dette», *Maghreb-Machrek*, n° 118, oct.-déc. 1987, pp. 5-19.

(3) «*Le fellah marocain...*», *op. cit.*, p. 266.

(4) Voir *supra*, Chronique internationale.

(février 1989) par référendum (5). Le Maghreb «désenchanté» des nécessités économiques, est celui des sommets de l'Etat. Il est rude épreuve pour les partis politiques qui, dans le domaine de la politique extérieure, sont condamnés au suivisme – toujours le champ du consensus obligé – aux ajustements pragmatiques et terminologiques, sans autre forme de procès.

I. – L'IMAGE DEMOCRATIQUE. LE SYSTEME DE PARTIS, L'ETAT ET LA SOCIETE

Comme à l'accoutumé, l'année 1988 est bruisante des rumeurs de changements de l'équipe gouvernementale. Le gouvernement est en place depuis le 11 avril 1985, la préparation des échéances électorales de 1990 rend plausible la mise en place d'une nouvelle équipe qui préparerait les élections, – le nom d'Ahmed Osman est évoqué pour le poste de Premier ministre, – et les grands desseins maghrébins pourraient inciter à la formation d'un gouvernement d'union nationale. Pourtant, hormis un remaniement à caractère technique, le remplacement de Mohamed Hilali par Taïeb Chkili à l'Education nationale, le gouvernement ne sera pas modifié.

Mais l'incertitude sur l'évolution des formations gouvernementales, qui ne relève pas d'une logique strictement parlementaire, n'est qu'un élément du problème général de positionnement et de définition des stratégies des partis dans le système politique marocain. La question de la date effective des élections, les facteurs exogènes de structuration du système de partis, les variations sur les espaces du débat politique, la mise en place d'instances concurrentes de représentation des intérêts, la fragilité de la base sociale des partis sont autant de facteurs d'incertitude qui rendent malaisée la gestion du moyen et du long terme.

Pourtant le jeu des partis – qui seraient négligés à la fois par l'Etat et par la société civile – n'est pas à somme nulle. Leur receptacle institutionnel – le Parlement – enregistre les frémissements d'un arrimage du système de partis à l'Etat et à la société. Des indices sont repérables d'un Parlement qui déborderait ses fonctions d'intégration symbolique pour participer au processus d'intégration sociale (6) par la représentation des intérêts et le débat, contribuant ainsi à la régulation des conflits. Il reste que ces évolutions qui concernent à la fois les partis de la majorité parlementaire se mettant à distance du gouvernement, et ceux de l'opposition développant des stratégies coordonnées sur des voies procédurales nouvelles, sont fragiles et ambivalentes. De plus, les partis politiques voient poindre la menace de nouvelles structures concurrentes de représentation des intérêts, venant occuper les espaces que le makhzen traditionnel n'est pas susceptible de prendre en charge.

(5) Sur le déclin des opérations de mobilisation autour des thèmes supra-nationaux, voir Alain CLAISSE, «Les systèmes de légitimité à l'épreuve. Le cas des pays du Maghreb», in A. CLAISSE, G. CONAC, *Le grand Maghreb*, Paris, Economica, 1988, p. 122.

(6) Cf. A. CLAISSE, «Le parlement imaginaire», in *L'expérience parlementaire au Maroc*, éd. Rabat Toubkal, 1985, p. 63.

LE PARLEMENT ET LE SYSTEME DE PARTIS

Les élections partielles qui se sont déroulées le 16 juin n'ont pas particulièrement animé le débat politique, même si elles ont donné lieu aux rituelles accusations d'irrégularités (7). Cinq sièges déclarés vacants ont été pourvus : deux dans les circonscriptions de Mokrisset (Ben Guerrir) et de Fès-Jdid-Andalous, au profit de l'UC et de l'Istiqlal, avec un faible taux de participation (56,65 % et 10,19 % (!)); trois dans le cadre des collèges professionnels et syndicaux, l'UC remportant deux sièges et le Mouvement populaire un siège.

L'activité législative de la Chambre des Représentants a été, en 1988, assez discrète. Hormis la loi de finances de l'année, on ne relèvera parmi les lois votées lors des sessions ordinaires et extraordinaires (moins d'une vingtaine de textes) que le code des investissements, la réforme de l'OCE et l'application du régime de la conservation foncière dans le Nord, qui soient des textes porteurs d'enjeux politiques. En contrepoint, les débats autour de l'institution parlementaire, sur son rôle et son mode de fonctionnement sont restés vifs. Il est vrai que la dénonciation de la collusion entre le gouvernement et la majorité pour marginaliser le parlement et en faire une chambre d'enregistrement relève de rites oppositionnels dans le «parlement imaginaire» (8). «Pourquoi vient-on à la Chambre des Représentants ?» s'interroge Abdelhaq Tazi, devant le groupe parlementaire de l'Istiqlal (9). Les partis de l'opposition dénoncent les entraves à l'initiative parlementaire : les propositions de loi ne viennent quasiment jamais en discussion – une seule loi d'origine parlementaire votée en 1988 et sur un sujet purement technique – et se heurtent à un usage abusif de la procédure d'irrecevabilité (art. 50 et 52 de la Constitution) (10); les amendements de l'opposition ne sont pas pris en considération. Il est également reproché au gouvernement de tenir la Chambre des Représentants à l'écart de la politique étrangère, alors que des négociations décisives s'engagent (rétablissement des relations diplomatiques avec l'Algérie le 16 mai, sommet maghrébin du 10 juin), et ceci malgré les demandes d'ouverture d'une session extraordinaire. Il faudra attendre le mois de novembre pour que le ministre des Affaires étrangères vienne rendre compte de la politique étrangère. Par ailleurs, le Roi a ouvert la session de printemps, par un discours d'orientation consacré à la privatisation. Or l'examen des projets de loi de privatisation et d'impôt général sur le revenu (lui-même en souffrance) est différé par deux fois et n'interviendra qu'en 1989.

(7) Voir, par exemple, déclaration de M'hamed BOUCETTA, *L'Opinion*, 5/7/85.

(8) A. CLAISSE, précité.

(9) Réunion de Tanger, 10-11 septembre 1988.

(10) Deux propositions de loi de l'Istiqlal faisant du vendredi le jour du repos hebdomadaire, et élevant le seuil d'exonération du prélèvement sur les taxes et salaires, ont subi ce sort. La première proposition avait pu venir en discussion plénière, après examen en commission, à la suite, semble-t-il, d'une erreur de manœuvre gouvernementale. Le président de séance, constatant une absence de désaccord de la chambre sur la mise en œuvre de la procédure d'irrecevabilité (art. 52 de la Constitution) : proposition ou amendement qui ne relève pas du domaine de la loi, ce que conteste l'Istiqlal, le texte de la proposition n'est finalement pas discuté.

Même sentiment de mise à l'écart pour les grandes questions économiques, notamment la fixation des prix dans la campagne agricole (cf. infra).

La procédure des questions orales et écrites devrait permettre une meilleure information du parlement. Mais, selon les sessions, entre la moitié et les deux-tiers des questions orales restent sans réponse... et le tableau est encore plus sombre pour les questions écrites. Les règles procédurales sont malmenées : absence de convocation du bureau de l'Assemblée, qui doit déterminer l'ordre du jour de la séance des questions, à l'origine d'incidents lors de la séance du 1^{er} novembre (l'opposition refuse de débattre tant que le bureau ne sera pas réuni), absentéisme des ministres. L'instauration d'une nouvelle procédure des questions d'actualité, à partir du 31 mai, doit participer de l'amélioration de la communication entre le parlement et le gouvernement. Le Roi, recevant le bureau de la Chambre des Représentants, le 27 décembre, rappelle l'importance qu'il accorde à cette assemblée, contrôlant le gouvernement dans le cadre d'une constitution «souple», qui a fait ses preuves mais est «susceptible d'être améliorée et enrichie», et souligne la nécessité d'une tenue exemplaire des débats, qui sont retransmis par la télévision (11).

Ismail Alaoui commentait, dans *Al Bayane* (12), la session parlementaire d'automne 1987 dans les termes suivant : «il y a lieu de souligner la décision de l'opposition, tous groupes confondus, de présenter des propositions d'amendements aussi bien au texte du plan d'orientation qu'au texte de la loi de finances. Cette décision... représente l'engagement des partis de l'opposition (PI, USFP, PPS, OADP) dans un processus d'unification sur des positions communes. Ce processus mené à bien peut aboutir à une modification remarquable sur l'échiquier politique national». Si l'attitude de l'opposition parlementaire pendant l'année 1988 atteste encore d'un minimum de coordination (13), l'entreprise n'a pas débouché sur une dynamique unitaire ou frontiste, que pouvaient laisser entrevoir les travaux du congrès du PPS et du comité central de l'USFP de l'été 1987. Les pourparlers entre l'USFP et le PPS n'ont pas abouti (outre les aspects programmatiques de la négociation, restaient pendants les problèmes délicats du rôle de l'UMT et de l'OADP), et les discussions entre l'Istiqlal et l'USFP n'ont, semble-t-il (14), porté que sur l'action parlementaire et syndicale, laissant dans l'ombre les questions de la reconstitution d'un front et de la participation au gouvernement. Les partis de gauche suspectent, il est vrai, l'Istiqlal d'être plus préoccupé de son retour au gouvernement que de stratégie unitaire. La perspective d'une koutlah électorale s'estompe donc. La plupart des partis, dont l'Istiqlal (15) et l'USFP, préparent leur congrès national qui doit se tenir en 1989, soit à

(11) *Le Matin*, 28/12/88.

(12) *Al Bayane*, 5/1/88.

(13) Les amendements communs au projet de réforme des codes des investissements, lors de la session extraordinaire de janvier 1988, en témoignent.

(14) Interview de M'hamed BOUCETTA à *Al Watan Al Arabi*, reproduit in *L'Opinion*, 27/6/88.

(15) M'hamed BOUCETTA annonce lors du Conseil national du 17-18 décembre, que le congrès de l'Istiqlal sera principalement consacré à une réforme des statuts du parti, dans le sens d'une plus grande collégialité et d'un allègement des structures.

un an des élections, ce qui n'est pas non plus un facteur favorable aux entreprises unionistes.

Une bonne illustration de la coordination de l'opposition parlementaire peut être trouvée dans le débat sur le projet de loi de privatisation déposé sur le bureau de la Chambre des Représentants le 20 octobre 1988. Le projet, dont le contenu sera détaillé plus loin, avait un champ d'application particulièrement large, puisque l'article premier disposait que toutes les entreprises publiques étaient privatisables, à l'exception de six d'entre elles, et habilitait le gouvernement à déterminer les modalités de transfert, selon les orientations contenues dans le texte du projet de loi. L'opposition parlementaire va mener la contestation sur un terrain quasi-exclusivement juridique, en dénonçant le caractère institutionnel du projet de loi. Il violerait des règles de procédure : absence de délibération en Conseil des ministres; utilisation de l'article 45 de la Constitution qui lui donne le caractère d'une loi-cadre, ce qui implique une définition des objectifs fondamentaux du texte, qui font ici défaut, en l'absence de liste des privatisables et d'exposé des motifs de leur privatisation; absence de mention d'un «objectif déterminé» de la procédure d'habilitation, pourtant exigée par l'article 44 de la Constitution. Violation des règles de compétence également puisque, selon l'article 45, relèvent du domaine de la loi «la nationalisation d'entreprise et le transfert d'entreprises au secteur privé», et le projet omet d'énumérer les entreprises privatisables. Il s'agirait donc d'un «blanc-seing» au gouvernement, contraire à «l'esprit de la Constitution», qui s'exprime à travers deux principes : le parlementarisme, l'équilibre et la collaboration des pouvoirs (16).

Il est hors de propos ici d'examiner la validité juridique de ces arguments et de la contre-argumentation gouvernementale. Plus pertinent est l'éclairage du choix du «front juridique» par les partis d'opposition, plutôt que d'un débat de fond sur les privatisations. Pourtant la voie du droit semble bien vaine, puisqu'aucune disposition de la Constitution n'ouvre la saisine de la Chambre constitutionnelle de la Cour suprême à l'opposition parlementaire sur un projet de loi, pour un contrôle de conformité sur le fond. Certes indice de juridicisation de l'espace politique au Maroc (17), l'orientation juridique renvoie surtout à des enjeux non-juridiques, aux paradigmes du débat politique marocain et à des données conjoncturelles. La dimension paradigmatique est liée au discours d'orientation du Roi. La proposition suivante peut être avancée : si le débat a pris une tournure juridique, c'est qu'il ne pouvait intervenir pleinement sur le fond. Car une critique radicale du projet de loi, contestant le bien fondé et l'opportunité des privatisations atteindrait de proche en proche son inspirateur. Le balisage paradigmatique du débat politique (18) conduit les partis d'opposition à mettre en œuvre

(16) Pour une analyse plus détaillée de la controverse juridique, voir notre contribution : «Le débat sur la constitutionnalité du projet de loi de privatisation, ou de l'usage du droit en politique». A paraître, *Cahiers marocains de sciences sociales*, Abath, 1990.

(17) Sur cette évolution, voir A. SAAF, «Droit et Etat au Maroc. De la juridicisation de l'espace néo-patrimonial», in *Images politiques du Maroc, op. cit.*, pp. 93-101.

(18) Sur l'espace du débat politique, cf. R. LEVEAU, «Stabilité du pouvoir monarchique et financement de la dette», *Maghreb-Machrek*, n° 118, oct.-déc. 1987, pp. 7-9.

des stratégies qui leur permettent d'exercer avec quelque efficacité une fonction tribunicienne à l'égard du gouvernement et de l'opinion, tout en ne mettant pas en cause les orientations royales. Et l'investissement symbolique du champ juridique permet donc ici d'opérer la nécessaire disjonction entre les orientations royales et la politique gouvernementale : le gouvernement violerait la loi et bafouerait les droits du parlement... Mais esquiver le débat de fond présente un autre avantage conjoncturel : permettre un discours unitaire de l'opposition, – le projet est «inconstitutionnel» –, dans la perspective des élections de 1990, qui fasse l'économie d'un véritable accord, d'une position commune de l'opposition sur les privatisations. Un accord qui n'irait pas de soi puisque l'Istiqlal est plutôt favorable au principe des privatisations, mais en désaccord sur la liste des entreprises à privatiser, alors que l'USFP, le PPS et l'OADP sont globalement hostiles aux privatisations.

Les perspectives électorales ne sont pas étrangères non plus aux altérités majoritaires. Se démarquer du gouvernement peut n'être pas inutile à l'approche d'échéances électorales, notamment pour un parti comme l'UC qui risque de faire les frais d'un réaménagement de la formule majoritaire. L'UC prendra la tête de la fronde majoritaire contre le projet de réforme du code des investissements, initialement inséré dans la loi de finances 1988 (19), et son leader Maâti Bouabid insistera sur la dimension critique de son soutien au gouvernement, notamment lors du débat sur le projet de loi de finances 1989 (20). La contestation majoritaire peut encore trouver sa source dans les faibles profits que tirent ses composantes du soutien au gouvernement : «by the side of the government, not inside» (21). Elle peut être considérée enfin comme indice de l'ancrage d'une partie de la majorité parlementaire sur les opérateurs économiques marocains. L'opposition de la CGEM, de l'AS-MEX (Association marocaine des exportateurs) et des promoteurs immobiliers au projet de réforme du code des investissements, est relayée par la majorité parlementaire, qui paralyse les travaux de la Chambre des Représentants en commission. A la suite de l'arbitrage royal du 18 décembre 1987, il est décidé de reporter l'examen des dispositions des nouveaux codes à une session extraordinaire ouverte le 12 janvier 1988. Événement de procédure donc, qui indique une inflexion des règles du jeu parlementaire, mais dénote également les limites de la latitude d'action de la majorité, dans la mesure où le texte initial du projet de loi ne sera guère modifié.

LA PROMOTION DES ASSOCIATIONS REGIONALES

Le mouvement associatif autour des solidarités régionales, dont l'émergence a été signalée dans les précédentes chroniques, continue d'être activé en 1988. Outre les multiples manifestations organisées par les organisations existantes, de nouvelles associations sont créées : celle du Grand Casablanca

(19) Recommandations du bureau politique de l'UC (8/1/88).

(20) Voir interview au mensuel *Le libéral*, mai 1989, pp. 21-25.

(21) ALMOVA (Khalid), «Voyage à l'intérieur de la majorité», *Lamaliif*, novembre 1987, pp. 11-13.

au mois de juillet; et surtout l'association Angad Maroc Oriental qui couvre les provinces d'Oujda, de Figuig et de Taza, le 25 juin (22). Dorénavant la quasi-totalité des grandes villes marocaines est couverte par ce réseau d'associations : Ribat al Fath, Fes Saïss, association du Bou Regreg à Salé, Al Mouhit à Asilah, Méditerranée à Tanger, Meknès Ismaïlia, Agadir-Sous, Marrakech-Grand Atlas... Elles sont le plus souvent dirigées par des personnalités appartenant au cercle rapproché du Roi, ou des ministres : El Hadj Mediouri, responsable de la sécurité royale, à Marrakech; Abdelfattah Fredj, directeur du secrétariat particulier du Roi, à Rabat; Mohamed Aouad, conseiller du Roi, à Salé; Mohamed Kabbaj, ministre des Travaux publics, à Fès... Elles ont pour objet le développement économique et socio-culturel de la région, tout particulièrement en milieu urbain, avec l'idée que les élites locales peuvent aider les services administratifs à améliorer leur efficacité. Leurs activités consistent en l'organisation de colloques, journées d'études, et expositions sur des sujets d'intérêt régional ou national, en manifestations artistiques diverses, en actions sociales à destination des couches favorisées, en réunions avec l'administration sur des questions ayant trait à l'aménagement urbain (schémas directeurs, aménagement de zones, habitat clandestin...). Les associations sont structurées en commissions sectorielles, faisant vis-à-vis aux départements administratifs centraux et locaux intervenant dans l'administration des villes (par exemple neuf commissions à Salé, couvrant tous les aspects de l'aménagement urbain, à l'exception de ceux qui relèvent du ministère de l'Intérieur). Cette structure est démultipliée par la création de sections locales dans les autres villes du royaume et de commissions de quartiers en relation étroite avec les commissions sectorielles. Leurs ressources déclarées proviennent essentiellement de dons et plus marginalement de cotisations. Elles disposent également de ressources invisibles importantes sous forme de prestations des administrations municipales et provinciales (utilisation de l'infrastructure administrative, prestations de fonctionnaires adhérents à l'association). L'étude de Moulay Abdelghani Abouhane sur les réseaux notabiliaires de Salé (23) met en évidence la double fonction des associations, d'intégration horizontale et verticale des élites locales urbaines : intégration verticale, en offrant aux notables urbains des voies d'accès directes aux centres de pouvoir, en donnant un poids considérable à la médiation des associations au niveau local, et en affermissant ainsi leur autorité sur leur clientèles; intégration horizontale, les associations étant lieu d'agrégation des intérêts de ces élites. Les journées d'études et les commissions (qui comprennent des représentants de l'Etat, de la province, de la municipalité et des notables locaux) sont les moments et les lieux propices de la constitution «de très larges zones de consensus extra-réglementaire» entre l'administration et les notables, sur des problèmes cruciaux,

(22) Une intéressante association, sur une base non régionale, est également créée en 1988 : l'association Ajial. Celle-ci vise à regrouper les décideurs politiques et économiques, les intellectuels, dans une mouvance libérale, à être un lieu de réflexion, contribuant à la formation de l'opinion publique. Voir l'interview de M. MEXJOUR, président d'Ajial, au mensuel *Le libéral*, février 1989, pp. 44-49.

(23) *Le pouvoir local et l'espace urbain au Maroc. Le cas de Tabriquet nord à Salé*, Rabat, thèse, 1988.

comme l'habitat clandestin. D'un autre côté, la médiation notabiliaire étant officialisée, et donc son efficacité renforcée, la visibilité des choix et du poids de l'influence des notables urbains – ou urbanisés – sur les options du développement des villes, peuvent impliquer ces derniers dans des conflits d'un type nouveau, tribut d'un processus de structuration de la société civile.

Il est aisé de comprendre que l'apparition des associations régionales puisse inquiéter les acteurs du makhzen traditionnel (à dominante rurale) et les partis politiques de l'opposition... et de la majorité. Car ces associations vont venir concurrencer les partis sur un terrain qu'ils ne négligent pas – celui de la clientélisation de la société – mais aussi le cas échéant sur la scène politique nationale, en servant de socle à la constitution de nouvelles formations politiques. L'hypothèse est rendue crédible par le doute sur la reconduction de la formule majoritaire et l'approche des échéances électorales (cf. *supra*). Les partis dénoncent donc des associations «qui sont en train de quitter le domaine associatif, d'embrasser des objectifs qui n'ont rien à voir avec la vie nationale» (24), visant «des buts autres que ceux annoncés», cherchant «à préparer l'apparition d'organisations politiques» (25), et porteuses de segmentations dangereuses : «ça repose sur l'ethnie, sur l'appartenance à telle région» (26). Les avantages procurés par les administrations, la mise en place de réseaux nationaux sont autant de signes de visées partisans. La création de l'association de l'Oriental a, dans cette perspective, été abondamment commentée, du fait de la personnalité de son président, Ahmed Osman, natif d'Oujda, autour duquel pourrait s'articuler la nouvelle formule majoritaire. La section locale de l'Istiqlal d'Oujda invite ses adhérents à ne pas participer à l'association, dont le président n'aurait guère contribué au développement régional quand il était à la tête du gouvernement (27). Enfin la conjonction entre la constitution de l'association et l'ouverture de la frontière algérienne, a été relevée (28). Dans une conjoncture porteuse de fortes mutations économiques et sociales pour la ville d'Oujda, du fait de sa «position-carrefour... à l'avant-garde du peuple marocain» (29), l'association peut se transformer en un utile instrument de contrôle du centre sur le devenir de l'Oriental.

LA DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME

Si l'année 1988 n'a pas vu de mesures spectaculaires de libération de prisonniers politiques, le débat sur les libertés publiques est revenu sur le

(24) Interview de Mohand LAËNSER, secrétaire général du Mouvement populaire, *Le libéral*, mars 1989.

(25) Interview M'hamed BOUCETTA à *Anoual*, op. cit.

(26) M. LAËNSER, op. cit.

(27) Communiqué de la section locale de l'Istiqlal d'Oujda, *l'Opinion*, 24/6/88. La position du PI est de manière générale de ne pas participer aux instances dirigeantes des associations régionales, tout en laissant la faculté ouverte d'adhésions individuelles ou collectives (interview de M'hamed BOUCETTA, précité).

(28) Discours d'Ahmed OSMAN, *Le Matin*, 27/6/88.

(29) *Ibid.*

devant de la scène chaque fois que l'image internationale du Maroc était impliquée, notamment à travers les interviews du Roi à la presse étrangère. Face aux interrogations de cette dernière sur le respect des libertés publiques au Maroc, la thèse défendue par les pouvoirs publics repose sur une définition du délit politique qui exclut de cette qualification les «atteintes aux institutions, à la monarchie, à l'islam, à la démocratie et à l'intégrité territoriale». Parce qu'il s'agit de «principes inviolables et sacrés» consacrés par la Constitution, indique Moulay Ahmed Alaoui (30), les enfreindre «ce ne peut être un délit politique, c'est un délit de droit commun» (31). Ces déclarations réitérent les principes qui régissent le balisage du champ du débat politique depuis de nombreuses années. En conséquence, «nous n'avons pas de prisonniers politiques», déclare le Roi (32), en ajoutant cependant que «les seuls prisonniers politiques... sont ceux qui, pour des raisons inavouables, disent que le Sahara n'est pas marocain... ce n'est pas moi qui considère ceci comme étant un délit et crime contre la Nation, ce sont les vingt cinq millions de marocains qui sont prêts tous à donner leur vie pour ce Sahara... Ce sont des gauleiters, des vendeurs de terres, ce ne sont même pas des délits politiques». Et le cas particulier d'Abraham Serfaty, condamné à perpétuité au procès de Casablanca de 1977, est lié au consensus national invoqué par le Roi, qui indique que les demandes de libération de ce dernier seront prises en considération le jour où il «dira publiquement et il écrira publiquement qu'il a fait une erreur, qu'il est prêt à militer... pour le retour du Sahara à la mère patrie» (33).

Autre «cas particulier» qui a attiré l'attention de l'opinion publique internationale, celui de la famille Oufkir (34) reste également en suspens. Alors que le principe d'un départ au Canada semblait acquis, celui-ci a été différé à la suite de la demande d'audience royale de l'épouse du général Oufkir. Selon les autorités marocaines, la famille Oufkir bénéficie d'un régime de résidence surveillée assez souple (35).

Il reste que, selon les différentes organisations nationales de défense des droits de l'homme, la situation des détenus politiques (deux cent vingt trois cas recensés par l'Organisation marocaine des droits de l'homme) est préoccupante. Outre une sanglante tentative d'évasion de la prison de Kénitra et la condamnation à mort de ses auteurs, des sévices déclenchant des grèves de la faim sont signalés (prison d'Aïn-Borja à Casablanca) (36), et l'état de santé des grévistes de la faim de l'hôpital Ibn Roshd – sous perfusion depuis trois ans – continue de se dégrader. Enfin la question des détenus militaires, arrêtés après les complots de 1971 et 1972, est également évoquée (37).

(30) Voir l'éditorial du *Matin* du 8/10/88.

(31) Déclaration de M.A. ALAOUI, *Le Matin*, 15/9/88, p. 2.

(32) *L'Opinion*, 16/2/88.

(33) Interview à France Inter, reproduite in *Le Matin*, 9/12/88.

(34) Voir précédente chronique.

(35) Déclaration au journal *Le Monde*, 18/1/88.

(36) Communiqué commun de la LMDDH et de l'AMDH, *L'Opinion*, 31/3/88.

(37) Cf. SOUDAN (F.), «Maghreb : quand les prisons s'ouvrent», *Jeune Afrique*, 7 juin 1989,

Mais l'événement majeur de l'année pour les libertés publiques est la création, le 10 décembre 1988, de l'Organisation marocaine des droits de l'homme (OMDH). Contrairement à l'Algérie avec la LADH, et la Tunisie avec la LTDH, le Maroc ne dispose pas d'une organisation des droits de l'homme ayant un degré significatif d'autonomie dans le système politique. Dans un processus maghrébin de démocratisation (38) et d'intégration, avec en arrière-fond la question saharienne non résolue, et au regard du rôle de relais que le Maroc entend assumer entre l'Europe et l'Afrique, les enjeux d'image sur la question démocratique deviennent d'importance. Par ailleurs, l'institutionnalisation de la «démocratie hassanienne», soit l'acceptation par les acteurs des règles du débat politique édictées par la monarchie, permet une ouverture sans risque de déstabilisation du jeu politique. Enfin, la création d'une nouvelle instance de représentation des intérêts hors du système de partis, participe d'un mouvement général (cf. *supra*) initié par les pouvoirs publics, qui consiste justement à infléchir les modalités du jeu politique.

L'OMDH n'intervient pas sur un terrain vierge, ce qui explique partiellement des difficultés de positionnement et contribue à une assez longue gestation. Les deux associations déjà existantes, la Ligue marocaine des droits de l'homme (LMDDH), créée en 1972, et l'Association marocaine des droits de l'homme (AMDH), créée en 1979, sont les prolongements des deux principaux partis de l'opposition, l'Istiqlal et l'USFP, même si la seconde a échappé au contrôle de la direction du parti. Leur inscription partisane est plutôt facteur de faiblesse dans le système politique marocain. La création d'un comité de coordination entre les deux associations au début de 1988, s'appuie sur ce constat de faiblesse et anticipe les initiatives concurrentes, alors que les enjeux maghrébins se profilent à l'horizon. Le problème de leur relation avec l'OMDH va se poser avec acuité dès la phase des contacts préliminaires en vue de la formation de la nouvelle organisation. Lors des premières réunions préparatoires (octobre 1987), des démarches exploratoires ont été entreprises par les initiateurs de l'OMDH en vue de l'établissement d'une organisation unitaire, mais sans succès. Une opération d'autonomisation vis-à-vis du système de partis pouvait difficilement être accueillie favorablement par des associations relais (ou ex-relais) des partis politiques. Mais les prises de position des partis eux-mêmes renvoient à un tableau plus complexe. Si la LMDDH est ouvertement hostile à la nouvelle association, un débat s'instaure au sein de l'Istiqlal sur la question de la participation aux instances de l'OMDH. Les partisans de la non-participation finissent par l'emporter, et les istiqalians (A. Schimi et K. Jamaï) se retirent du comité préparatoire. L'USFP – dont certains dirigeants n'ont pas été totalement étrangers à l'initiative – et le PPS apportent, à travers la presse, un soutien clair à la nouvelle association. Celle-ci met cependant en exergue son indépendance vis-à-vis des partis, – le projet aurait été conçu en 1987 par un groupe d'intellectuels, dont Mehdi El Mandjra et Fatima Mernissi –, et réfute toute analyse visant à associer un parti politique en particulier au processus

(38) Cf. SOUDAN, S. BELHASSEN (E.), «Année féconde pour les droits de l'homme», *Jeune Afrique*, 21-28 décembre 1988, pp. 34-37.

de création de l'OMDH (39). Le souci d'indépendance doit cependant se concilier avec la prise en compte du soutien de l'opposition de gauche. Dans cette perspective, une représentation paritaire (et minoritaire par rapport aux indépendants) des trois partis (USFP, PPS, OADP) sera organisée au sein des instances dirigeantes de la nouvelle association (40).

La revendication d'indépendance au nom des droits de l'homme vis-à-vis du pouvoir politique prend une tonalité particulière quand elle s'accompagne de manière simultanée d'une même revendication à l'égard des partis, dans un système politique où, si l'on en croit John Waterbury, les identités sont toujours situationnelles, soit par référence à une situation ou à un groupe donné (41). La «singularité» de la démarche amène les pouvoirs publics à adopter une position attentiste, et à différer en trois occasions (28 mai, 25 juin, 24 septembre) l'assemblée constitutive de l'organisation, invoquant dans un premier temps la présence de «repris de justice, militants de groupuscules interdits» parmi les adhérents (42), puis considérant les dates choisies comme inopportunes. La situation sera débloquée lors d'une entrevue entre le Roi et Mehdi El Mandjra le 2 décembre à Ifrane. A la suite de cette entrevue et d'une annonce faite par le ministre de l'Intérieur, à l'occasion d'un débat sur les droits de l'homme organisé dans le cadre de la commission de l'Intérieur de la Chambre des Représentants – ce qui est une innovation – l'OMDH tiendra son assemblée constitutive le 10 décembre, jour du quarantième anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme, et Mehdi El Mandjra en acceptera la présidence d'honneur. Cette difficile gestation renvoie à la volonté des pouvoirs publics de présenter la création de l'OMDH comme une initiative nationale démontrant «l'attachement du Roi aux droits de l'homme». Selon Driss Basri, «les responsables de l'OMDH ont exprimé la volonté de coopérer avec (les autorités) main dans la main pour renforcer l'action gouvernementale en vue d'endiguer la campagne rageuse orchestrée par certains éléments bien connus pour leur position anti-marocaine et agissant à partir de certaines capitales» (43).

Même si les initiateurs de l'organisation ont pu échapper à une véritable négociation avec les pouvoirs publics, et à un entrisme trop voyant des partis d'opposition, les conditions de la création de l'OMDH mettent en lumière l'étroitesse des marges de manœuvre de l'association dans un statut d'indépendance. Mais deux autres handicaps, de gravité inégale, affectent l'OMDH dès sa constitution. Le premier a trait à la composition des instances dirigeantes, que ce soit le comité préparatoire ou le Conseil national (44) et le Bureau exécutif issus de l'assemblée constitutive, qui se caractérise par

(39) Voir interview de Mehdi El Mandjra, *Kalima*, décembre 1988, p. 50; communiqué du comité préparatoire, *Al Bayane*, 3/6/88.

(40) Le bureau de l'OMDH comprendra également un istiglalien et un membre du RNI.

(41) *Le commandeur des croyants*, Paris, PUF, 1975, p. 20.

(42) Selon un commentaire de la MAP Il s'agirait de membres de Ilal Amam et d'intégristes musulmans. Mais l'enjeu des reports est ailleurs, et l'argument ne sera pas repris.

(43) *Le Monde*, 13/12/88, p. 2.

(44) Voir la liste des membres publiée dans *Al Bayane*, 18/12/88, p. 3.

une très forte homogénéité socio-professionnelle et géographique : enseignants et avocats, de Rabat et Casablanca. Si l'indépendance semble assurée par les nominations de Omar Azziman à la présidence et Rajaâ Lamrani à la vice-présidence, ainsi que par une représentation minoritaire des partis politiques dans le bureau exécutif, l'efficacité au regard de certains objectifs, comme la promotion des droits de l'homme en milieu rural, semble moins garantie (45). En contrepartie, l'association paraît apte à bien suivre les dossiers des détenus politiques.

La lecture des textes fondateurs révèle une difficulté plus redoutable, ayant trait à la conception des droits de l'homme à laquelle se rattache l'association. A travers les textes et les déclarations de ses initiateurs, on repère une sorte de balancement entre l'universalité des droits de l'homme et un discours à tonalité plus tiers-mondiste, maghrébine et nationale, dans une perspective plus défensive. Ainsi «la défense des droits de l'homme est un acte... ne s'arrêtant pas aux frontières de l'espace et du temps» (46), mais elle dispose également au Maroc «d'un vieux et solide substratum s'incarnant principalement dans la relation dialectique entre les causes de la nation et du peuple, cristallisées tout d'abord dans les positions du Roi et du mouvement national» (47), et «puise ses racines dans les traditions marocaines et dans notre patrimoine musulman» (48). Mehdi El Mandjra va plus loin dans l'orientation particulariste, en stigmatisant «les donneurs de leçons en France» et leur «indignation sélective», et en indiquant qu'il faut «échapper à une certaine domination occidentale, à l'eurocentrisme judéo-chrétien» (49), que «les droits de l'homme ne peuvent être envisagés qu'au pluriel... que ce concept évolue selon le milieu culturel en question» (50). Ces variations sur le thème des droits de l'homme laissent supputer des difficultés à venir dans la réalisation d'objectifs figurant dans le texte fondateur de l'association, tels la rédaction d'une charte nationale des droits de l'homme – la Ligue tunisienne des droits de l'homme avait rencontré des difficultés similaires en 1985 (51) – ou l'adhésion aux organismes internationaux de défense des droits de l'homme.

II. – L'IMAGE NEO-TRADITIONNELLE : LA SOUSCRIPTION POUR L'EDIFICATION DE LA GRANDE MOSQUEE DE CASABLANCA (52)

La souscription relève du néo-traditionalisme dans la mesure où ses significations ne s'épuisent pas dans la référence à la tradition : retraditionalisation syncrétique, visant à inscrire tradition et modernité dans une re-

(45) Difficulté évoquée par Mehdi El MANDJRA, interview à *Kalima*, précitée.

(46) Déclaration finale de l'assemblée constitutive, 10/12/88.

(47) *Ibid.*

(48) Document présenté par la commission préparatoire, *Al Bayane*, 4/6/88.

(49) *Le Monde* 13/12/88, p. 2.

(50) Interview à *Kalima*, précitée.

(51) Voir chronique Tunisie, *AAN* 1985.

(52) Ce point sera développé dans une contribution pour l'AAN 1989.

lation complémentaire. Elle est également porteuse de symboles de la modernité.

La référence à la tradition s'exprime dans le choix d'une thématique religieuse de la mobilisation, associant l'islam, la monarchie et la nation marocaine. La souscription met en valeur le lien spécifique entre l'islam et la monarchie marocaine : descendance du prophète justifiant un pouvoir d'intercession et de direction de la communauté des croyants; responsabilité du Roi vis-à-vis de la communauté islamique nationale et internationale; poursuite de l'œuvre des monarchies dans l'histoire du Maroc, des rois batisseurs. Le roi se trouve dans une position intermédiaire entre Dieu et la communauté musulmane, la construction de la mosquée et surtout son mode de financement apparaissant comme une intercession des marocains en faveur de son salut céleste (le lien roi-nation) : «quiconque a construit une mosquée où est invoqué le nom de Dieu, le Très Haut lui construira une demeure au paradis» (hadith). Le mécanisme de la souscription renvoie lui aussi à la tradition, selon l'un des schémas les mieux établis de la culture religieuse marocaine : un objet transactionnel dans la relation avec le ciel (ici la mosquée), un intercesseur qualifié, doté de la baraka (ici le Roi), un acte d'acquisition de l'objet, opérant un transfert des bienfaits de la baraka. La souscription est salut céleste pour l'individu, mais aussi témoigne de l'attachement du peuple marocain à l'islam, «de l'appartenance du Maroc à Dar Al Islam» (53). La mosquée figure la position et le rôle particuliers du Maroc dans la communauté islamique, par le choix de son site par-devant la ville de Casablanca : «le trône de Dieu est sur l'eau», islam de l'ouest, dernière avancée vers l'Ocident. Enfin l'idée nationale est exaltée à travers l'édification d'un monument prestigieux, la plus grande mosquée du monde après celles de la Mecque et de Médine, expression de l'architecture marocaine, et du travail des artisans marocains.

La mobilisation est donc identitaire, trinitaire (Dieu, le Roi, la Nation), dans un procès de reconnaissance. Elle participe également d'un ressourcement légitimatoire propre au mode d'exercice du registre charismatique : la souscription est explicitement beia, procédure d'allégeance. «Quand le Roi demande une souscription comme celle-là, souscrire c'est faire acte de double allégeance (à l'institution monarchique et à la personne du Roi)... car il ne s'agit pas d'argent» (54). Le succès de souscription confirme et conforte la légitimité du Roi, individu et institution : «cet afflux donne la mesure du dévouement de votre peuple à votre auguste personne et de l'indéfectible attachement de vos sujets à votre glorieux trône» (55).

Les signes de la modernité, et de complémentarité tradition-modernité, sont également perceptibles dans l'opération de souscription. La grande mosquée combine «le cachet authentique marocain avec les matériaux les plus

(53) Déclaration du ministre de la culture, M. BEN AISSA, *Le Matin*, 6/8/88.

(54) Déclaration de M.A. ALAOU, ministre d'Etat, devant les représentants de la Confédération générale économique marocaine (CGEM), Casablanca, 27/7/88.

(55) Message du comité du suivi, *Le Matin*, 9/9/88.

modernistes» (56). Sa construction suppose une capacité de mobilisation des ressources et un savoir faire dans la mise en œuvre des grands travaux. Une utilisation sophistiquée des medias (spots publicitaires), la gestion par ordinateur de la souscription dénotent une approche technicienne de l'opération qui fait contrepois à ses images traditionnelles : les files d'attente devant les tentes caïdales. Enfin les coûts de la tradition sont énoncés comme tribut nécessaire pour une entreprise de modernisation : Moulay Ahmed Alaoui rappelle aux entrepreneurs qu'ils sont «redevables à Hassan II, qui ne cesse de souhaiter que tous les marocains soient riches... qui entoure de sa sollicitude cette tranche la plus active et la plus entreprenante du royaume» (57).

LES MODALITES DE LA SOUSCRIPTION

La souscription est ouverte par le Roi le 8 juillet 1988, à l'occasion de la fête de la jeunesse. Le pilotage de l'opération est confié au ministère de l'Intérieur qui seul dispose d'un appareil administratif apte à mettre en œuvre une action de mobilisation nationale. Le ministre de l'Intérieur, Driss Basri, est le porte parole du comité interministériel du suivi, réunissant les ministères concernés, et chargé d'organiser et de suivre l'opération. Le comité fera des communications au gouvernement sur l'évolution de la souscription et se réunira avec les gouvernements pour définir les thèmes mobilisateurs et les procédures de la souscription.

Au niveau local, l'appareil du ministère de l'Intérieur pourra s'appuyer sur des comités locaux de quartiers, de douars, d'usines, et de corporations. Huit mille bureaux principaux de souscription seront mis en place sous le contrôle de commissions locales, préfectorales ou provinciales associant élus locaux, chambres professionnelles, institutions religieuses et administrations publiques.

La souscription est en principe facultative et libre quant à son montant : «je te dis, cher peuple, que cette souscription ne constitue nulle contrainte. Le hadith du prophète est clair. Celui qui donnera, ne serait-ce qu'un dirham, sera considéré comme bâtisseur de la mosquée»(58).

Mais les enjeux de la souscription (cf. *supra*) et ses modalités rendent ce principe inopérant. Le prélèvement sera systématique, selon des procédures différenciées. La procédure sera relativement claire et centralisée pour les entreprises et les professions libérales : réunions entre le comité du suivi et la CGEM; définition d'un barème de prélèvement sur la base de 1 % du chiffre d'affaires de l'année précédente. Elle est infiniment moins claire pour les différentes organisations politiques, économiques et sociales et les collectivités locales. La liste des souscripteurs est régulièrement publiée dans la presse officielle, sans mention du montant de la souscription. Le principe

(56) *Le Matin*, 31/8/88.

(57) Discours devant la CGEM, précité.

(58) Discours royal du 8 juillet.

d'une tarification consentie s'impose également pour le salariat public et privé, à travers des réunions entre le comité du suivi et les organisations syndicales, et de manière consécutive, l'établissement de barèmes, avec des taux variables, selon le lieu du travail et le niveau de rémunération. Dans les secteurs non organisés sur le mode de la centralité (le monde rural, le secteur non-structuré urbain), les modalités de la souscription sont autres : les taux de la contribution varient, et son assiette est multicritères (nombre de personnes à charge au foyer, taille de l'exploitation, importance du cheptel, nombre d'arbres fruitiers, produit d'une vente au souk). L'utilisation de ces critères a pu être successive, donnant lieu à plusieurs contributions... et discrétionnaire, compte-tenu de la dimension autoritaire du makhzen en milieu rural.

LES RESULTATS DE LA SOUSCRIPTION

Le communiqué final du comité du suivi fait état, à l'issue de la campagne officielle de souscription, le 3 septembre, d'une contribution globale de 3 milliards de dirhams, la souscription restant ouverte autour d'un dispositif léger. Les personnes physiques ont contribué pour 1,1 milliard de DH, avec une forte contribution du monde rural (60 % des souscripteurs), mise en exergue par les pouvoirs publics. Les personnes morales de droit privé ont souscrit pour 90 milliards de centimes, les collectivités locales pour 53 milliards et les organismes publics pour 50 milliards. Plus de 60 % de ces contributions de personnes morales sont inférieures à dix mille dirhams, ce qui manifeste, selon le comité du suivi, un développement du secteur des PME au Maroc.

Couvrant largement les frais de construction de la mosquée et d'aménagement de ses abords, la souscription est un succès financier. Mais, sur le registre légitimatoire, le bilan est plus mitigé. La campagne de souscription a, un temps, exacerbé le rapport d'autorité entre le makhzen, mis en situation d'émulation par les états provisoires du prélèvement, et le monde rural. Ce dernier perçoit l'administration makhzenienne dans sa dimension arbitraire et corruptrice, développe des stratégies d'évitement (désaffectation des souks et des moussems), et s'interroge sur le décalage persistant entre les orientations royales et la pratique de la souscription. En milieu urbain, le principe de la souscription n'est pas explicitement remis en cause, mais les soutiens de la presse d'opposition sont pour le moins discrets, et les syndicats enseignants critiquent ouvertement les modalités du prélèvement, dénonçant «les pressions... contraires au caractère volontaire et spontané de la souscription» et «un barème déterminé, qui est contraire à l'esprit du discours royal» (59). Les interrogations portent également sur l'usage des sommes collectées, et notamment du surplus que dégagerait la souscription.

Les gains en termes d'image vis-à-vis de l'extérieur sont, de la même manière, incertains. La presse nationale fait une large place à la relation des souscriptions provenant de l'étranger, du Moyen-Orient et d'Europe, no-

(59) Communiqué des syndicats enseignants (SNE, FAE), in *L'Opinion*, 26/9/88.

tamment. La plupart des chefs d'Etat réunis au sommet franco-africain de Casablanca ont été conviés à visiter la mosquée et à livrer leurs appréciations aux medias nationaux. Mais des articles de la presse française, rendant compte de la souscription en l'assimilant à un « racket d'Etat » (60), ont fait naître une polémique entre l'Etat marocain et ces organes de presse, donnant lieu à des poursuites judiciaires.

La souscription atteste donc d'une capacité de mobilisation de la population marocaine sur une opération légitimatoire empruntant aux registres religieux et charismatique, d'une aptitude à la manipulation des symboles dans ces registres, et d'une efficacité de l'appareil de mobilisation. Mais simultanément elle indique les limites des stratégies de traditionnalisation. Car, si elles contribuent de manière efficace au verrouillage du religieux – d'où le poids moindre des islamistes au Maroc – elles ont également des effets déstabilisateurs sur la relation du pouvoir à ses principaux soutiens (le monde rural), principalement visés par la souscription, et elle peut générer des points de résistance dans les segments modernisés de la société, qui jugent excessifs les coûts de la tradition.

III. – LES AMBIVALENCES DE L'IMAGE LIBERALE

Le poids des contraintes externes, qui subsiste en dépit d'une bonne conjoncture économique, donne une dimension exogène au processus de libéralisation de l'économie. De plus, l'hétérogénéité de la société marocaine inscrit ce processus dans des limites étroites, où les régulations sociales s'opposent au moins d'Etat.

UNE BONNE CONJONCTURE ECONOMIQUE, SANS VERITABLE DESSERREMENT DES CONTRAINTES EXTERNES

Le Maroc a connu, en 1988, un de ses plus forts taux de croissance depuis l'Indépendance (61). Le PIB augmente de 10 % en termes réels par rapport à 1987 – où il avait baissé de 3 % – passant de 159 à 181 milliards de DH (à prix courants). Les secteurs qui ont le plus contribué à cette remarquable expansion sont l'agriculture et les phosphates.

Dans des conditions climatiques très favorables, caractérisées par une pluviométrie abondante et régulière (sauf dans l'Oriental, où le printemps n'a pas été favorable), les résultats de la campagne céréalière se sont élevés au niveau record de 78,3 millions de quintaux, pour les quatre principales céréales (blé dur, blé tendre, orge, maïs), soit une augmentation de la production de 86 % par rapport à la campagne précédente, avec un accroissement des superficies emblavées de 4,8 %. L'orge est le principal bénéficiaire de cette croissance – de 15,4 à 34,5 millions de quintaux – ce qui ne va pas

(60) *Le Monde* 22/11/88; *Libération* 21/9/88.

(61) Les chiffres utilisés sont ceux qui figurent dans le rapport 1988 de la Banque du Maroc.

sans poser de problèmes (cf. *infra*) – devant le blé tendre, de 13 à 22,5 millions de quintaux. Ces résultats ont permis de réduire les importations en quantité (15,1 millions de quintaux au lieu de 22 millions), mais pas en termes monétaires, en raison de la hausse des cours mondiaux.

La plupart des autres productions agricoles ont également bénéficié des conditions climatiques favorables (légumineuses +43,5 %, agrumes +30,5 %, primeurs +9,6 %, oléagineux +38,8 %), à l'exception du coton, de l'oléiculture et du vin, qui sont en régression. Les résultats de l'élevage sont également positifs, avec une augmentation de cheptel de 5 %, et une progression des abattages contrôlés de viande rouge (+4 000 tonnes).

Le péril acridien, dont l'ampleur menaçait de compromettre les résultats de la campagne agricole, a été contenu en 1988, grâce à un dispositif de lutte efficace mis en place par le ministère de l'Intérieur, consistant en réseaux d'équipes d'intervention légères (80) près des frontières, de sous-PC régionaux (26), et de PC régionaux (9), organisés à partir de Rabat et disposant de moyens matériels importants. Plus de 2,5 millions d'hectares ont été traités lors des huit premiers mois de l'année. Le Roi, lors de la conférence internationale sur le péril acridien, organisée à son initiative (Fès, 28-29 octobre 1988) a appelé à la coopération internationale en ce domaine, à la constitution d'une «force verte».

L'agriculture, avec une valeur ajoutée en augmentation de 32 % en un an, contribue à titre principal à la croissance du PIB, sa part dans celui-ci passant de 16,5 à 19 %. Mais l'économie marocaine ne tire pas pleinement profit de ces résultats, en raison de la structure de la production agricole, des problèmes de stockage et de commercialisation (cf. *infra*).

Le secteur minier a également connu une remarquable progression de 15 % – après trois années de baisses consécutives – due presque exclusivement aux très bons résultats des phosphates dont la production atteint 25 millions de tonnes (+17,6 %), et qui profite pleinement de la hausse des cours (32 à 36 \$ la tonne), procurant 11,5 milliards de DH à l'exportation (+50 %). Le Maroc reste le premier exportateur de phosphates, avec une diversification des marchés (en accroissement notamment vers l'Europe de l'Est), et une augmentation des capacités de production (mise en exploitation de quatre nouvelles mines, projets d'extension du complexe chimique de Safi, et de construction de deux nouvelles usines de transformation à Jorf El Asfar).

Le secteur énergie a lui aussi contribué aux bons résultats de l'économie nationale, non par une augmentation de la production mais par une baisse des cours mondiaux du pétrole, avec des importations stabilisées, en dépit d'une croissance de la consommation de 9,1 % de produits pétroliers raffinés, grâce à l'utilisation des stocks disponibles. La facture énergétique a été réduite de 16 % et ramenée à 5,1 milliards de DH, soulageant la balance commerciale. Plus inquiétant est le renforcement structurel de la dépendance extérieure. Le fort fléchissement de la production et de la consommation de charbon enregistré l'année précédente se confirme – si la production reste à peu près au médiocre niveau de 1987, la part du charbon dans une consom-

mation locale totale de 5,8 millions de TEP passe de 19,3 à 17,7 %, alors que celle du pétrole continue de progresser (77 %) – et la part de l'électricité hydraulique et du gaz naturel reste faible (4,2 et 0,9 %). La prépondérance pétrolière signifie nécessairement une baisse de la contribution d'origine locale, dans la mesure où les niveaux d'extraction du pétrole et du gaz continuent d'être négligeables, en raison de l'épuisement des gisements existants, et de l'absence de résultats des prospections en cours.

L'évolution satisfaisante de la croissance industrielle, s'élevant à 5 %, est partiellement induite par les bons résultats de l'agriculture et des phosphates. Parmi les secteurs qui sont en pointe, le bâtiment a progressé de 10 %, inversant une tendance à la baisse continue depuis de nombreuses années. Son activité «stimulée en particulier par l'amélioration du revenu des agriculteurs» (62), a des effets d'entraînement sur les industries métallurgiques et mécaniques (+ 8 %), et les matériaux de construction (+ 12,3 %). La bonne campagne agricole a encore dynamisé les industries alimentaires, les boissons et tabacs (+ 7 %), permettant une réduction des importations, notamment pour le sucre et l'huile. Mais le secteur qui a connu la progression la plus spectaculaire est celui des industries de la chimie et de la parachimie, en hausse de 22 %, soutenue par la valorisation des phosphates.

Les résultats du textile sont contrastés, avec une progression de la bonneterie (+ 8 %), une baisse de la confection (- 7,1 %), accompagnée cependant d'une hausse des exportations. Autre secteur d'importance dans la réalisation des grands équilibres, le tourisme a connu une très forte progression par le nombre d'entrées (+ 23,9 %, ce qui correspond à plus de deux millions de visiteurs étrangers), dont a partiellement bénéficié le secteur hôtelier (+ 3 % de nuitées dans les hôtels classés), et qui s'est traduite par un accroissement des recettes de 16 %. Si le tourisme européen reste stable, avec des flux compensatoires (plus de français, de scandinaves, de belges, et d'italiens; moins d'allemands, d'espagnols, et de britanniques), l'afflux spectaculaire des touristes maghrébins (de 20 000 en 1987 à 430 000 en 1988, dont 370 000 algériens) consécutif à l'ouverture de la frontière algéro-marocaine, explique à lui seul cette spectaculaire progression... et aussi l'évolution des modalités de séjour : le report de la demande d'hébergement vers les moyens d'accueil non-classés; une demande de biens de consommation qui est déterminée par les pénuries algériennes, et a pu exercer ici ou là des pressions inflationnistes (notamment dans la région d'Oujda). L'expansion de l'investissement touristique (900 millions de DH en 1988, et une capacité d'hébergement augmentée de 3 200 lits) ne lève pas les ambiguïtés sur les choix de mode de développement touristique : insuffisance de la promotion du tourisme et du renforcement du para-hôtelier, absence de choix clair entre tourisme d'élite et tourisme de masse (63). En dépit de potentialités considérables, il y a quelque hésitation à s'engager dans l'option tunisienne, probablement en raison de ses incidences sur la structure sociale, et

(62) *Rapport de la Banque du Maroc*, 1988, p. 46.

(63) *Ibid.*, p. 50.

l'investissement hôtelier continue d'être très fortement concentré sur quelques pôles (Agadir, Marrakech, Rabat, Casablanca).

Dans la mesure où elle est accompagnée d'une faible hausse de l'indice du coût de la vie (seulement 2,3 % en 1988), la croissance peut apparaître vertueuse. Cependant ces chiffres ont une signification limitée, car «cet indice ne correspond plus que partiellement aux structures actuelles de la consommation et des prix» (64). Ayant pour base la période 1972-1973, et portant sur un panier de 210 articles consommés par cinq catégories de ménages urbains à revenus modestes, il ne peut prendre en compte les évolutions de la consommation, que met en lumière l'enquête sur la consommation et les dépenses des ménages (1984-1985) réalisée par la direction de la statistique (65). Ainsi la part de l'alimentation (de 54 à 48 %) et de l'habillement (de 10,4 à 7,3 %) ont baissé entre 1970 et 1985, alors que celle de l'habitation était en assez forte progression (de 15 à 20,1 %), les autres postes connaissant de légères hausses (équipements ménagers, hygiène et soins médicaux, loisirs, culture, enseignement) ou restant stables (transports). L'établissement —en cours— de deux nouveaux indices, ayant pour base l'année 1989, l'un concernant le milieu urbain (600 articles de référence) et l'autre l'ensemble de la population (744 articles de référence) sera donc opportun. Par ailleurs il existe une distorsion entre l'évolution du coût de la vie, à la baisse, et celle des indices des prix de gros et des prix à la production industrielle, à la hausse. Les prix de gros ont augmenté de 4,3 % (contre 1 % en 1987), dont 5,9 % dans le secteur agricole. La hausse des prix à la production industrielle, de 5,6 en 1988 (3,6 % en 1987), est imputable au relèvement du SMIG et au renchérissement de certaines matières premières importées.

La bonne conjoncture interne et internationale ont eu globalement des effets positifs sur le commerce extérieur. Le Maroc participe à la progression des échanges commerciaux sur le plan international, le total des transactions commerciales avec l'étranger atteignant 68,9 milliards de DH (+17,4 %, au lieu de 3,4 % en 1987), ce qui représente 38,1 % du PIB. Les exportations pour une valeur de 29,8 milliards de DH, en progression de 27,2 %, ont principalement profité des résultats de la campagne agricole et de l'évolution favorable du marché des phosphates et de ses dérivés. Tribut de la croissance, les importations ont augmenté de 10,9 % (39,1 milliards de DH) après la stagnation de 1987 et la baisse de 1986, recouvrant des évolutions disparates : augmentation en valeur des produits alimentaires et des biens de consommation en dépit de la baisse des tonnages achetés; baisse de la facture d'énergie malgré une augmentation en quantité; progression en valeur et en tonnage des demi-produits, biens d'équipement et produits bruts. Ces flux se sont traduits par une amélioration sensible de la balance commerciale : diminution de 21 % du déficit commercial qui atteint 9,4 milliards de DH, soit 5,2 % du PIB; progression du taux de couverture, qui s'élève à 76 % (66,3 % en 1987). La répartition géographique des échanges met en évidence la prépondérance européenne (63 % des importations et 67 % des exporta-

(64) *Ibid.*, p. 52.

(65) Publié en 1988.

tions), la France continuant d'être le principal partenaire (24 % des échanges globaux), mais avec un déficit croissant, s'élevant à 1 milliard de DH, en augmentation de 17,5 %. Les relations avec la CEE ont fait l'objet d'intenses négociations qui ont abouti à trois accords, dont le sort a été lié dans les négociations par le partenaire marocain. L'accord sur la pêche qui remplace les anciens accords bilatéraux avec l'Espagne et le Portugal est intervenu au terme d'une difficile gestation (suspension des négociations, interdiction de pêche aux chalutiers espagnols et portugais dans la zone économique exclusive, blocus par ces derniers des ports espagnols) et donne pour le principal satisfaction au Maroc : compensation financière de 700 millions de DH par an pour le Maroc, permettant à 700 chalutiers espagnols et 30 portugais de pêcher près des côtes marocaines, avec une diminution de 10 % des prises, la protection des espèces menacées, des quotas d'exportation de sardines vers la CEE. Par contre, sur la délicate question de la définition et de l'étendue des eaux territoriales marocaines, Rabat n'a pas obtenu que l'accord contienne une mention plus explicite que celle «d'eaux sous souveraineté ou juridiction marocaine». Sont également signés un accord commercial qui maintient le volume des exportations marocaines vers l'Europe et un protocole financier pour un montant de 324 millions d'écus (3,2 milliards de DH) sur la période 1987-1992. Mais plusieurs dossiers restent difficiles : celui des exportations agricoles, avec plusieurs interruptions des livraisons de tomates au cours de l'année, et des textiles, les contingentements imposés par la Communauté ayant imposé une suspension des exportations pendant trois semaines. L'équilibre des flux financiers avec l'Europe est également perturbé par la baisse des transferts des travailleurs marocains à l'étranger (TME), qui enregistrent un recul de près d'un cinquième en un an (de 13,2 à 10,7 milliards de DH) (66).

La constitution de blocs économiques constitue un défi pour le Maroc (67), auquel une intégration dans le cadre de la future UMA peut apporter des éléments de réponse. Le sommet maghrébin a ouvert la voie à l'organisation de réunions entre opérateurs maghrébins – le Maghreb des producteurs – sous forme de forums : réunion en octobre des banques maghrébines à Alger et des hommes d'affaires algériens et marocains à Casablanca, à l'initiative de la BMCE (68). La mise en place de structures associatives implique d'abord que dans chaque pays les professions soient organisées et représentées sur un plan national, ce qui n'est pas encore le cas partout. Ces réunions d'opérateurs économiques ont le mérite, par delà les discours rituels sur les complémentarités maghrébines, de permettre l'identification des obstacles au développement des échanges à partir de systèmes économiques partiellement clos, générant des rentes de situation. Les échanges maroco-algériens ont pu reprendre à partir des travaux de la commission mixte de coopération au mois de juin, qui a défini les conditions de réactivation des accords bilatéraux et déterminé les premières modalités de cir-

(66) Sur ce phénomène, cf. LAHLOU (Mehdi), «Les transferts des TME : pourquoi ne peuvent-ils que baisser», *Libération*, 30/6/88, p. 7.

(67) Rapport de la Banque du Maroc, *op. cit.*, p. 67.

(68) Voir l'*Opinion*, 12/10/88.

cultation des biens et services. Outre l'afflux de touristes algériens, la reprise des échanges économiques s'est traduite par la signature d'un procès-verbal sur le projet de gazoduc Maghreb-Europe, devant conduire à la création d'une société mixte, et à l'importation par le Maroc de 2 à 2,5 milliards de m³ de gaz algérien à la fin du siècle.

Si les effets de la conjoncture et des politiques d'ajustement ont permis une amélioration sensible de la balance des paiements courants qui, pour la seconde année consécutive, est excédentaire (+ 2,9 milliards de DH), s'accompagnant d'un apurement des arriérés de paiements extérieurs et d'un renforcement des disponibilités de change du pays (les réserves de change étant quasi-nulles deux années auparavant), le poids de la dette continue de menacer les équilibres fondamentaux. Pour la première fois le solde négatif des revenus des investissements (8 660 millions de DH) a été supérieur à celui des échanges commerciaux, en raison de la forte croissance des paiements au titre du service de la dette, qui ont atteint 8,4 milliards de DH (4,6 % du PIB) contre 6,2 milliards en 1987. Si l'on ajoute les remboursements du principal, la charge totale de la dette extérieure représente 22,148 milliards de DH, représentant plus du tiers des recettes courantes ou 12,2 % du PIB, consommant ainsi «une très large part de la valeur ajoutée exceptionnelle élevée que le Maroc a pu dégager pour son revenu» (69).

«La dette est un élément essentiel du blocage du développement» déclare M. Berrada, le ministre des Finances, devant l'Assemblée générale du FMI à Berlin (septembre 1988), le re-paiement des intérêts de la dette épuisant les capacités du payeur. Mais de nouveaux apports financiers alimentent le cercle vicieux de la dette et, pour les créanciers, c'est l'absence de demande de rééchelonnement qui atteste du redressement économique d'un pays (70). Le ministre des Finances, qui ne souhaite pas utiliser la procédure des swaps (échanges ou conversions de dettes) (71), a obtenu du FMI un accord stand-by pour un montant de 210 millions de DTS (septembre 1988), et un rééchelonnement de la dette auprès des créanciers publics (club de Paris) qui représente 192 millions de DTS, soit 80 % d'un principal déjà rééchelonné en 1983 et dû entre juillet 1988 et décembre 1989. Les nouveaux termes sont étalés sur dix ans, dont cinq ans de grâce. Par ailleurs la Banque mondiale a accordé un prêt de 200 millions de \$ au titre du soutien au programme d'ajustement économique (décembre 1988). Il reste, dans le cadre de la restructuration de la dette marocaine, à régler les modalités du rééchelonnement avec les créanciers privés (club de Londres), l'accord en cours se terminant en décembre 1988.

Ces différents dispositifs apportent un ballon d'oxygène bienvenu sur le plan financier, et surtout expriment le soutien des organismes financiers internationaux au programme d'ajustement structurel mis en œuvre depuis

(69) *Rapport, op. cit.*, p. 74.

(70) Sur ces points SALAH (N.), «Finances. Un petit goût de déception»; *L'Opinion*, 5/10/88. Le discours intégral du ministre est reproduit dans *Le Matin*, 28/9/88.

(71) Voir conférence de M. BERRADA devant le Comité National Marocain de la Chambre de Commerce Internationale, in *L'Opinion*, 29/6/88.

1983, et inscrit dans le plan 1988-92. Lors d'une visite au Maroc (juillet 1988), M. Camdessus, directeur général du FMI, a considéré «avec optimisme» l'avenir économique du Maroc, qui nécessitera la «poursuite des disciplines que le Maroc a sagement choisi d'adopter», la promotion de l'initiative privée et la privatisation, la continuation de la réforme fiscale – le libéralisme, voie obligée. Il ajoute que «l'essentiel... va se jouer sur cette capacité du Maroc à donner une priorité absolue aux investissements productifs».

LA LIBERALISATION DE L'ECONOMIE ET SES LIMITES

Plusieurs mesures spectaculaires sont intervenues au cours de l'année 1988 dans le sens de la libéralisation de l'économie marocaine : le dépôt du projet de loi sur les privatisations; la réforme du code des investissements; la libéralisation des échanges extérieurs; certains choix budgétaires. Mais elles s'inscrivent dans un processus contradictoire, où le projet libéral se heurte aux exigences du financement de l'Etat, de la gestion du secteur agricole, et de la régulation sociale en général.

Le projet de loi de privatisation est extrêmement ambitieux, puisqu'il inclut dans son champ l'ensemble des entreprises publiques, à l'exception de six d'entre elles (ONCF, ONE, ONEP, OCP, RAM, ONPT). La mise en œuvre des transferts est confiée à une commission interministérielle de cinq membres nommés par dahir, avec à sa tête un ministre (au titre non précisé). Le gouvernement est habilité par le texte à déterminer les règles d'évaluation du patrimoine des entreprises transférées et à établir la commission des transferts «dont la compétence et l'indépendance doivent être assurées». Outre les procédures normales de transfert (appels d'offre, procédures du marché financier), il pourra être procédé à l'attribution directe d'actifs d'entreprises publiques, pour atteindre trois objectifs énoncés dans le projet, qui reprennent les orientations du discours royal : accès de nouvelles catégories sociales à la propriété des entreprises et lutte contre l'accaparement; développement et renforcement des économies régionales; sauvegarde de l'emploi. Dans cette perspective seront établis des seuils de participation individuelle et des limitations des prises de participation de capitaux non-marocains. La faculté d'ouvrir le capital à l'actionariat ouvrier est également prévue. Enfin l'article 8 du projet met un verrou aux extensions du secteur public, en soumettant à autorisation par voie de décret toute création d'entreprise publique nouvelle, de filiale, ou de sous-filiale.

Selon l'opposition, l'une des mesures prises dans le cadre de la libéralisation des échanges, le changement de statut de l'Office de commercialisation des exportations (OCE), qui devient un établissement autonome de contrôle et de coordination des exportations, et perd le monopole de la commercialisation et de l'exportation des produits agricoles (texte de loi adopté le 2 mai 1988), est une «privatisation camouflée» (72). Les débats parlementaires ont été particulièrement animés en raison des conséquences

(72) Voir, par exemple, l'intervention d'Ali YATA devant le parlement, reproduite in *Al Bayane*, 5/5/88.

sociales de l'abandon du monopole, qui ont anticipé l'adoption du projet de loi, les effectifs ayant été réduits de 1 100 à 300 personnes, et le gouvernement refusant de recaser les personnels licenciés, en rejetant les propositions de l'opposition en ce sens. Dans la « liquidation » de l'POCE, et les fortes réductions de personnels de l'Office National de la Recherche Pétrolière (ONAREP), victime en partie de l'absence de résultats des prospections pétrolières, les partis d'opposition voient les prémices du pan social négatif des privatisations.

D'autres mesures de libéralisation des échanges sont intervenues par l'élargissement de la liste des produits libres à l'importation – désormais 90 % des produits sont libres d'accès – la suppression de taxes et l'assouplissement des procédures de déclaration en douane. Le contrôle des changes continue d'être assoupli : importation sans limitation de devises par les touristes; suppression du contrôle de l'Office des changes pour les transferts générés par les investissements étrangers au Maroc; autorisation d'ouverture d'un compte en dirhams convertibles pour les ressortissants marocains résidant à l'étranger, mais à partir d'un minimum de 500 000 DH, la mesure concernant les hommes d'affaires.

La réforme du code des investissements est aussi une mesure libérale. Elle désengage l'Etat, assure une meilleure productivité de l'impôt sur les sociétés, oblige les sociétés à devenir concurrentielles dans un délai plus bref. Les anciens codes exonéraient de l'IBP ou de l'IS les entreprises concernées (entreprises exportatrices, investissements industriels, touristiques, artisanaux, maritimes, miniers et immobiliers) de manière totale sur une période de dix ans, à quelques exceptions près. Les nouvelles lois raccourcissent la période d'exonération totale à cinq ans, et n'offrent qu'une exonération partielle (50 %) pour les cinq années suivantes (avec des modalités variables selon les secteurs).

L'orientation libérale de la politique budgétaire s'exprime par le désengagement de l'Etat vis-à-vis du secteur public, les crédits ouverts en 1988 pour les investissements s'élevant à 16,1 milliards de DH (27 % des dépenses), au lieu de 19,9 milliards, et sont encore en très forte baisse dans le projet de budget 1989, atteignant 13,9 milliards de DH (22 % des dépenses totales). Les réductions consistent principalement en suppressions de transferts vers les collectivités locales (qui bénéficient dorénavant de 30 % du produit de la TVA), et en une baisse des subventions aux entreprises publiques. Selon le ministre des Finances, les collectivités locales et les entreprises publiques ne doivent plus compter sur l'Etat pour financer leurs investissements, mais profiter de leur autonomie croissante (décentralisation), parallèlement au renforcement de la contribution du secteur privé (73). Les choix relatifs au développement du réseau autoroutier – établissement d'un péage sur le tronçon Rabat-Casablanca, au profit des futurs concessionnaires de l'extension du réseau – sont un bon exemple de ce désengagement de l'Etat en matière d'investissements, désengagement qui est vivement critiqué par l'opposition et nombre d'opérateurs économiques, d'autant qu'aucune dispo-

(73) Discours de présentation du projet de loi de finances 1989, in *Le Matin*, 12/12/88.

sition franchement favorable à l'investissement privé n'est prévue dans le dispositif budgétaire (74). Autre canon de l'orthodoxie libérale, le déficit budgétaire continue d'être réduit : de 9,791 milliards de DH en 1987 à 8,859 milliards de DH en 1988, avec une baisse encore accentuée dans le projet de loi de finances 1989, pour un montant de 6,964 milliards de DH (-21 %). Le retour à l'excédent du budget ordinaire amorcé en 1987 (210 millions de DH) se confirme en 1988.

Mais l'analyse de la structure des budgets laisse entrevoir de sérieuses entorses aux principes du libéralisme économique. Les dépenses de fonctionnement, dont l'évolution est contenue dans le budget initial (+6,2 %), correspondant principalement à la création de 22 450 emplois et à une revalorisation des allocations familiales, ont -après exécution - progressé de 14 %, soit presque le double de la progression de 1987, en raison des mesures d'amélioration des traitements des enseignants (non programmés). Cette augmentation des dépenses de fonctionnement -qui renvoie à des choix dans le mode d'utilisation des excédents budgétaires - devrait se continuer en 1989 (le projet de budget les inscrit en progression de 14,7 %, les faisant ainsi passer de 43 à 46 % des dépenses budgétaires), en raison notamment du plan de revalorisation des traitements. Du côté des ressources, est mis en place par le budget 1988 un nouveau prélèvement fiscal à l'importation (PFI), au taux de 12,5 %, qui se substitue à la taxe spéciale de 5 % et au timbre douanier (2,5 % en moyenne). Le PFI rapporte de l'argent à l'Etat (droits de douane + 29,3 %), mais il est aussi susceptible d'handicaper les échanges extérieurs et la croissance industrielle (75). Le dispositif, donné pour provisoire, est pourtant reconduit en 1989. Le poids de la fiscalité indirecte sur les opérateurs économiques est aggravé par le niveau élevé de la taxe sur les produits pétroliers, qui aurait procuré plus de 6,2 milliards de DH à l'Etat en 1988 (+41,2 %), et se traduit par le maintien à un niveau élevé des prix de l'énergie en dépit de la forte baisse des cours du pétrole. De manière générale, l'évolution - la modernisation - de la fiscalité a eu pour conséquence une augmentation de la pression fiscale - en principe bien peu libérale - qui passe de 19,3 à 20,9 % du PIB.

Les excédents dégagés de la fiscalité indirecte, auxquels la TVA contribue également (+20,3 %), permettront d'amortir les coûts budgétaires de la bonne récolte agricole, dans un secteur qui continue d'être géré sur un mode totalement dirigiste pour la commercialisation des productions, ce qui est peut-être justifiable sur un plan interne (politiquement et économiquement), et externe au regard de l'organisation mondiale de la production agricole. Cependant l'intervention étatique ne semble pas soutenue par une vision claire du rôle assigné à l'agriculture marocaine. La politique céréalière visant à favoriser le blé tendre à la production et à l'importation par des subventions conforte la tendance à sa consommation au détriment d'autres céréales, no-

(74) Bulletin de la CGEM, reproduit in *Le Matin*, 24/11/88. On relèvera cependant l'établissement de mécanismes de rétrocession de crédits extérieurs à des entreprises privées (ONA, SOREAD), qui pose le problème délicat de la mise au point des garanties bancaires (*L'Opinion*, 24/11/88).

(75) *Ibid.*

tamment l'orge. Or, structurellement, l'agriculture marocaine continue d'être orientée vers l'orge, notamment les années de bonne récolte, parce que jusqu'ici les prix étaient soutenus et surtout en raison de sa meilleure adaptation aux terres à faible pluviométrie. La libération des prix de l'orge (76), et donc consécutivement l'effondrement des cours (77), ont pu hâter des reconversions – il semble que beaucoup d'agriculteurs se seront détournés de l'orge pour la campagne 1988-89 – mais aussi activer l'exode rural pour d'autres. Cependant l'augmentation du coût des intrants de l'agriculture fait que l'orge ne serait plus viable que dans le cadre de l'exploitation traditionnelle, peu consommatrice d'intrants et tournée vers l'auto-subsistance. Les 34,5 millions de quintaux d'orge récoltés en 1988 posent un épineux problème au gouvernement. Il est impossible de maintenir les prix garantis – qui, en tout état de cause, ne bénéficiaient dans le passé qu'à la minorité d'agriculteurs qui arrivaient à se faire acheter leurs récoltes par les coopératives au taux officiel – au risque sinon de vider les caisses de l'Etat. De plus, les débouchés sont réduits à un marché intérieur étroit, les prix marocains étant supérieurs aux cours mondiaux (40 DH le quintal), et les capacités de stockage étant saturées (plus de 6 millions de quintaux stockés) en raison d'excédents antérieurs non écoulés (78).

La politique agricole oscille donc entre un libéralisme contraint, dicté par la conjoncture et l'étroitesse des marges de manœuvre budgétaire, aux effets brutaux sur le marché agricole et donc sur la paysannerie, et un dirigisme qui oriente les soutiens financiers vers les intermédiaires (minoteries et coopératives), dont les agriculteurs ne reçoivent que les miettes, si l'on ose dire, tout en pervertissant les mécanismes du marché.

La bonne conjoncture économique a permis, en 1988, de poursuivre une politique d'ajustement d'inspiration libérale tout en laissant en place les pans essentiels du clientélisme d'Etat (caisse de compensation et subvention aux producteurs) dans un contexte de relative détente sociale. La fin de l'année verra pourtant débiter un important conflit social dans les mines de Jerada (80), où les Charbonnages du Maroc emploient 7 000 mineurs. Dans un secteur en perte de vitesse, où les conditions de travail renvoient au monde de Zola, le conflit a pris un tour particulièrement dur, avec des risques d'extension dans les établissements scolaires de la région. La dégradation de la situation a conduit à l'intervention des forces de l'ordre et à de nombreuses arrestations. L'OMDH, qui indique qu'elle a l'intention d'agir dans le champ social, ainsi que l'Organisation internationale des mines,

(76) Un prix officiel a été fixé en 1988, pour le seul blé tendre (200 DH le quintal). Il en va de même pour la campagne 88-89, où les prix ont été fixés avant le début de la campagne.

(77) Le prix officiel était, en 1987, de 165 DH le quintal, et les prix sur le marché libre, en 1988, entre 50 et 70 DH.

(78) Le stockage de l'orge excédentaire, outre qu'il empêche le stockage d'autres céréales en années de bonne récolte, représente des coûts considérables pour le budget de l'Etat. Voir l'analyse de N. SALAH, in *L'Opinion*, 18/5/88.

(79) Sur les conflits sociaux en 1988, voir *Al Bayane*, 1/5/89, pp. 12-13.

(80) A l'initiative de la CDT, les revendications porteront sur les salaires et l'amélioration des conditions de travail.

ont dépêché des observateurs sur place. Les coûts sociaux du libéralisme exigeront des ajustements dans le mode de traitement des conflits du travail.

Les signes de détente sont moins évidents pour le système éducatif, indiquant l'autre enjeu de la décennie, avec l'investissement : celui de l'emploi. La réforme du baccalauréat en 1987, en instaurant le contrôle continu sur la durée du cycle, a produit ses effets dès 1988, où le taux de succès augmente de plus de dix points (de 30,26 à 41,11 %). Mais cette progression du taux d'admission s'accompagne d'une stagnation des effectifs admis (59 937 au lieu de 54 335 en 1987) qui indique à la fois une baisse des effectifs du cycle, de la terminale, et probablement une augmentation de la déperdition d'effectifs. Par ailleurs, la mise en place du nouveau dispositif de contrôle continu, particulièrement lourd, soulève de nombreuses critiques (81), notamment en raison des disparités de notation, des modalités de redéfinition des programmes d'examen, et cause des troubles sporadiques dans les établissements.

Le baccalauréat rénové et moins sélectif risque de faire peser plus encore le syndrome de l'échec sur l'institution universitaire. Si les violents incidents de l'université de Fès (20 janvier 1988) (82) ont en apparence des connotations directement politiques, du fait de leur foyer (la faculté de la Chariâ islamique) et de leur déroulement (manifestation de solidarité avec le peuple palestinien), le malaise universitaire qui s'étend en fin d'année, notamment à Fès, Oujda, Kenitra, relève plus de la demande d'Etat, de la contestation des mécanismes sélectifs du premier cycle (avec un seul redoublement possible, sauf dérogation) et des conditions de la vie étudiante (bourses, cantines, logements). Les mécanismes participatifs (et l'UNEM) restant en sommeil, la montée des attentes d'une population étudiante dont les effectifs ont triplé en dix ans et qui bute sur l'étroitesse du marché de l'emploi – prudemment la Banque du Maroc indique que la situation de l'emploi «s'est sans doute améliorée» du fait de la conjoncture favorable en 1988 – et sur l'inadaptation des filières universitaires, pourrait déboucher sur des conflits porteurs de dérives entropiques pour l'institution universitaire. Mais il est vrai qu'ici encore l'on explore les voies du moins d'Etat.

Jean-Philippe BRAS (*)

(81) Voir, par exemple, *Al Bayane*, 15/4/88 et 7/5/88.

(82) Au terme des affrontements avec les forces de police, un mort (une étudiante) et une vingtaine de blessés, selon la MAP.

(*) Faculté de Droit des Sciences économiques et de Gestion, Université de Rouen.

ANNEXES

I. - Chronologie

Janvier

- 6 — Agitation dans les lycées. Mise en œuvre de la réforme du baccalauréat.
 12-29 — Session extraordinaire du Parlement. Réforme des codes des investissements.
 14-18 — Démarches de Maître Kiejman pour la libération de la famille du général Oufkir.
 20 — Manifestations universitaires de soutien aux palestiniens des territoires occupés. Graves incidents à Fès : un mort et vingt et un blessés, selon la MAP.
 21 — Grève de la faim de 26 détenus d'Ilal Aman demandant le statut de détenu politique.

Février

- 11 — Nomination du colonel A. Ouazzani à la direction de la Sûreté nationale en remplacement de M'hamed Drief.
 20 — Signature d'une convention entre l'Etat et la SOREAD (Société d'étude et de réalisation audiovisuelle), associée à des partenaires français (Sofirad, TF1) et canadiens, pour la création d'une chaîne de télévision privée au Maroc.

Mars

- 3 — Fête du Trône : discours du Roi appelant à la libéralisation de l'économie et à la relance des investissements. Grâce royale pour mille détenus.
 13 — Apparition de criquets pèlerins dans le sud et l'est du pays.

Avril

- 8 — Discours royal lors de l'ouverture de la session parlementaire. Privatisation et restructuration des entreprises publiques.

Mai

- 2 — Circulaire de l'Office des changes. Possibilité d'ouverture de comptes en dirhams convertibles pour les émigrés marocains.
 10 — Rétablissement des relations diplomatiques avec l'Algérie.
 26 — Signature de trois accords de coopération avec la CEE : pêche, coopération commerciale, protocole financier.
 28 — Interdiction de la réunion constitutive de l'Organisation marocaine des droits de l'homme (OMDH).

Juin

- 5 — Réouverture progressive des frontières entre le Maroc et l'Algérie.
 7-10 — Voyage du Roi à Alger, pour assister au Sommet arabe et au Sommet inter-maghrébin de Zeralda (10 juin).

- 16 — Cinq élections législatives partielles : 3 sièges pour l'UC, un pour l'Istiq-lal, un pour le MP.
 23-26 — Voyage aux Etats-Unis de M. Berrada, qui obtient un accord de principe sur un nouveau crédit stand-by.
 25 — Création de l'association Angad Maroc Oriental. Deuxième interdiction de la réunion constitutive de l'OMDH.

Juillet

- 6 — Signature d'un accord de coopération maroco-algérien.
 8 — A l'occasion de la fête de la Jeunesse, le Roi lance une souscription nationale pour la construction de la grande mosquée de Casablanca.
 28 — Visite de M. Camdessus, directeur général du FMI, à Rabat.

Août

- 30 — Déclaration de A. Filali. Accord de principe du Maroc au plan de paix de M. Perez de Cuellar, relatif à la question saharienne.
 — Le Roi réunit les officiers supérieurs après l'acceptation par le Maroc du plan de paix de l'ONU.

Septembre

- 3 — Communiqué final de la commission du suivi de la souscription, qui reste ouverte avec un dispositif allégé.
 13 — Annonce de la participation du groupe canadien Vidéotron à la création au Maroc de la chaîne privée 2M, en association avec l'Omnium Nord Africain (ONA), et TFI.
 16 — Attaque du Polisario à Oum Dreiga. De source marocaine, 51 morts et 95 blessés dans les rangs des FAR, 124 morts et blessés dans les rangs du Polisario.
 — Approbation par les ministres marocain et algérien de l'Energie du rapport technique élaboré par la commission mixte pour la création d'un gazoduc reliant l'Algérie à l'Europe.
 24 — Troisième interdiction de la réunion constitutive de l'OMDH.

Octobre

- 2 — Embauche de 1 900 jeunes sahraouis dans les administrations et entreprises publiques.
 5 — Condamnation à mort de deux membres de l'association Jeunesse islamique détenus à Kenitra, pour le meurtre d'un gardien lors d'une tentative d'évasion.
 12 — Le Roi reçoit les dirigeants des principaux partis. Evénements en Algérie.
 20 — Dépôt sur le bureau de la Chambre des Représentants du projet de loi de privatisation.
 27 — Accord de rééchelonnement de la dette avec les créanciers publics (club de Paris).
 28 — Ouverture de la conférence internationale sur le péril acridien à Fès.

Novembre

- 8 — Présentation du projet de budget 1989 par le ministre des Finances.
 15 — Taieb Chkili, ancien doyen de la Faculté de médecine, est nommé ministre de l'Education nationale en remplacement de M. Hilali.

Décembre

- 1 — Début de la grève des mineurs de Jerada.
 7 — Compte rendu par Driss Basri des résultats de la souscription nationale pour la mosquée Hassan II.
 8 — Le Polisario abat un avion américain participant à la lutte anti-acri-dienne.
 10 — Assemblée constitutive de l'OMDH.
 14-16 — Sommet franco africain de Casablanca.
 20 — Adoption de la loi de finances 1989 par la Chambre des Représentants.
 22 — Article du *Monde* sur la grande mosquée de Casablanca, qualifiant la souscription de « racket d'Etat ».
 28 — Le Roi reçoit le bureau de la Chambre des Représentants.

II - DOCUMENTS

Déclaration finale de l'Assemblée constitutive de l'OMDH (10 décembre 1988).

DECLARATION FINALE

L'Assemblée constitutive de l'Organisation Marocaine des Droits de l'homme réunie à Rabat le 10 décembre 1988, jour du quarantième anniversaire de la déclaration universelle des Droits de l'homme et un an après le déclenchement de l'héroïque Intifada du glorieux peuple palestinien qui affronte les plus odieuses atteintes aux Droits de l'homme et des peuples et qui écrit les plus belles pages de son histoire avec le sang de ses enfants.

*
* *

Après adoption du document constitutif précisant l'identité de l'organisation, ses objectifs et le cadre de son activité,

Après adoption de ses statuts précisant ses moyens d'action, ses principes organisationnels et les méthodes de travail de ses structures démocratiques,

Après avoir écouté les représentants des organisations de défense des Droits de l'homme, sœurs et amies,

Enregistrant avec beaucoup de fierté la présence des représentants des partis et organisations nationales au plus haut niveau, lui exprimant ainsi leur appui moral, de même que la présence des représentants de l'Etat palestinien,

Saluant l'esprit de persévérance et d'abnégation dont ont témoigné les membres de la Commission préparatoire, restée intransigeante sur ses nobles principes durant plus d'un an pendant lequel elle a minutieusement assuré la meilleure préparation matérielle et morale de l'assemblée, malgré les difficultés et les obstacles,

Prenant acte du soutien le plus large de la société aux magnifiques objectifs que l'organisation s'est fixés, soutien s'étant exprimé dans le grand intérêt qui lui a été accordé depuis que son noyau initial a commencé ses premières démarches, de même qu'il s'est exprimé dans la présence massive des fondateurs venus des quatre coins du pays.

Réaffirme les principes de base suivants sur lesquels repose l'organisation :

- 1) que la défense des Droits de l'homme est au premier chef un acte de civilisation et d'humanisme ne s'arrêtant pas aux frontières de l'espace et du temps.
- 2) que la fondation de cette organisation au Maroc intervient dans le sillage d'un processus historique d'accumulations réalisées par plusieurs générations des enfants de cette nation se caractérisant par les qualités de courage, d'ouverture, de liberté et de tolérance ainsi que par le souci d'en sauvegarder l'identité et les valeurs authentiques.
- 3) que la cause des Droits de l'homme au Maroc n'est ni une affaire nouvelle ni une préoccupation de circonstance. Elle dispose au contraire d'un vieux et solide substratum s'incarnant principalement dans la relation dialectique entre les causes de la Nation et du peuple, cristallisées tout d'abord dans les positions du Roi et du mouvement national, puis au plan constitutionnel et législatif.
- 4) que la cause des Droits de l'homme, aussi puissante soit sa formalisation législative, exige – l'expérience le démontre – une vigilance constante à l'égard de tous abus possibles, à quelque niveau que ce soit.
- 5) que la cause de la défense des Droits de l'homme appelle la conjonction des efforts de toutes les bonnes volontés, loin de tout sectarisme parce qu'elle n'est la cause d'aucune classe ou couche sociale en tant que telle, mais une question d'identité de l'homme créé par Dieu dans la dignité et devant vivre digne.
- 6) que l'O.M.D.H. qui s'est constituée à la lumière de ces prémisses supérieures se fixe comme but de les cristalliser sur le terrain à travers une pratique basée sur un ensemble de principe de base, qui sont :
 - l'attachement aux intérêts supérieurs de la Patrie et de l'homme marocain,
 - l'attachement à la légalité et aux principes de l'Etat de droit,
 - l'attachement à l'indépendance de l'Organisation vis-à-vis du pouvoir et des courants politiques.
- 7) L'O.M.D.H., à la lumière des orientations fondamentales contenues dans le document constitutif, estime que la consolidation de la démocratie aux plans national et local est la principale garantie de la préservation des Droits de l'homme dans leur plus vaste acception civilisationnelle, politiquement, socialement, culturellement et économiquement, et que cela implique un type de relation qualitativement nouveau, entre l'Administration et les citoyens, à tous les niveaux, partant du fait que c'est l'Administration qui est au service du citoyen et non l'inverse.
- 8) qu'en vertu de ce qui précède, elle réclame :
 - une application de bonne foi de la loi dans le cadre des rapports gouvernants-gouvernés.
 - l'abrogation des textes et amendements législatifs ayant amenuisé le champ de la pratique des libertés.
 - un exercice réel du pluralisme intellectuel et politique par l'élimination de toute atteinte ou dénaturation.
 - la suppression de toute atteinte à la liberté d'expression, d'opinion, de publication et de création.
 - la libération de tous les détenus dans les affaires politiques et la possibilité de retour pour les exilés en reconnaissant à tous les intéressés l'exercice intégral de leurs droits.
 - la ratification de tous les textes et instruments internationaux et régionaux en relation avec les Droits de l'homme.
 - l'élaboration de textes législatifs organisant et améliorant la situation

des prisons et des détenus.

— l'établissement d'un cadre juridique précis portant réglementation et contrôle des lieux et conditions de garde à vue.

— l'intégration des matières de Droits de l'homme dans les programmes d'enseignement au secondaire et au supérieur.

- 9) L'O.M.D.H. réaffirme que les Droits de l'homme ont également une signification économique, sociale et culturelle et que cela implique la garantie des droits des citoyens au travail, à la santé, au repos, aux loisirs, à la sécurité sociale pour tous, de même qu'à l'enseignement, au savoir et à la culture.
- 10) que pour la réalisation de ces objectifs, elle proclame sa détermination à militer et à collaborer avec tous ceux qui se préoccupent dans les faits des Droits de l'homme, comme elle se dit disposée à dialoguer avec les autorités concernées en vue de faire reconnaître à tous, leurs droits, étant précisé que sa vocation est de défendre les victimes des violations des Droits de l'homme par tous moyens légaux.
- 11) L'O.M.D.H. appelle à l'élaboration d'une charte nationale des Droits de l'homme.
- 12) Elle appelle le Conseil élu et le Bureau National à se préoccuper sans tarder de la réalisation des tâches pour lesquelles elle s'est mobilisée, et à assurer son organisation horizontale au niveau des provinces et préfectures du Royaume afin d'élever davantage le niveau de conscience des Droits de l'homme, que s'amplifie le rayonnement de leurs principes, que se consolide leur mise en œuvre effective pour la dignité du citoyen et de ses droits, et pour la réputation internationale du pays.
- 13) les appelle à raffermir les liens d'amitié et de coopération avec tous les défenseurs des Droits de l'homme aux plans national, maghrébin, arabe, africain et international.

VIVE LES DROITS DE L'HOMME

VIVE LE MAROC UNIFIE, LIBRE, DEMOCRATIQUE ET DIGNE.

III - STATISTIQUES

A) Données chiffrées sur l'économie marocaine en 1988

1. - Produit intérieur brut selon les branches d'activité économique	Prix courants En 10 ⁵ DH				
	1984	1985	1986	1987	1988
Agriculture, sylviculture et pêche	12 225,8	14 481,6	19 801,0	15 219,3	19 871,8
Mines	3 641,9	3 623,5	3 520,6	3 475,4	3 834,1
Combustibles solides et pétrole brut	177,2	173,6	169,1	121,9	124,1
Raffinage de pétrole	1 004,8	1 032,9	1 021,5	1 057,2	1 169,2
Electricité et eau	1 440,8	1 542,6	1 721,3	1 951,5	2 084,2
Industries manufacturières	14 478,9	15 503,9	15 713,2	16 024,6	17 301,8
Bâtiments et travaux publics	4 100,0	4 402,0	4 403,0	4 182,0	4 772,0
Commerce	10 342,6	10 928,4	11 564,5	11 519,0	12 568,7
Transports et communications	4 665,9	4 862,4	4 862,4	5 115,7	5 373,3
Hébergement et restauration	1 226,8	1 302,5	1 324,7	1 375,0	1 429,9
Autres services marchands non financiers	8 847,1	9 221,3	9 631,3	9 954,9	10 258,9
Institutions financières	2 193,8	2 414,4	2 557,0	2 989,9	3 237,6
Services bancaires imputés	- 2 009,2	- 2 296,6	- 2 413,0	- 2 813,0	- 3 005,0
Somme des valeurs ajoutées des branches mar- chandises	62 336,4	67 192,3	73 876,6	70 173,4	79 020,3
D.T.I. moins subventions à l'importation	6 820,3	6 630,0	6 379,0	6 851,5	7 206,6
Administrations publiques	12 780,0	13 297,0	14 169,0	14 916,0	15 292,0
Produit intérieur brut au prix du marché	81 936,7	87 119,3	94 424,6	91 940,9	101 518,9

1. - Produit intérieur brut selon les branches d'activité économique	Prix courants En 10 ⁶ DH				
	1984	1985	1986	1987	1988
	Prix courants				
	1984	1985	1986	1987	1988
Agriculture, sylviculture et pêche	16 851,3	21 497,3	29 525,5	23 991,6	30 949,1
Mines	5 305,7	5 628,5	4 547,3	3 991,6	5 128,0
Combustibles solides et pétrole brut	373,5	390,6	416,6	354,9	352,8
Raffinage de pétrole	2 357,1	2 927,2	7 351,4	7 036,9	9 042,8
Electricité et eau	2 226,9	2 872,5	3 372,3	4 135,2	4 726,7
Industries manufacturières	20 741,0	24 032,2	26 588,2	28 407,9	33 118,7
Bâtiments et travaux publics	6 379,6	7 387,4	7 668,2	7 394,4	9 137,0
Commerce	13 663,1	15 884,0	19 885,9	20 657,3	21 537,3
Transports et communications	7 203,9	8 323,1	9 005,2	10 510,2	12 030,0
Hébergement et restauration	1 908,9	2 365,1	2 710,6	2 908,1	3 114,8
Autres services marchands non financiers	12 575,8	14 126,9	15 974,9	17 019,0	18 081,9
Institutions financières	3 247,2	3 862,9	4 449,0	5 351,3	5 924,1
Services bancaires imputés	- 2 973,5	- 3 674,5	- 4 198,0	- 5 035,0	- 5 499,0
Somme des valeurs ajoutées des branches mar- chandises	89 860,5	105 623,2	127 297,1	126 723,4	147 644,2
D.T.I. moins subventions à l'importation	8 477,4	9 046,7	10 881,8	13 443,2	13 249,7
Administrations publiques	14 007,0	14 837,0	16 157,0	17 667,0	19 592,0
Produit intérieur brut au prix du marché	112 344,9	129 506,9	154 335,9	157 833,6	180 485,9
<i>Sources : Direction de la statistique.</i>					

**2. - Compte de biens et services
(Prix courants)**

En millions de dirhams	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988 (*)
RESSOURCES									
Revenu national brut disponible	75 717	80 264	93 786	100 916	114 986	132 065	162 229	167 040	184 300
() Revenus net de l'extérieur	1 627	1 230	888	1 773	2 641	2 558	7 604	8 038	3 300
Produit intérieur brut	74 090	79 034	92 898	99 143	112 345	129 507	154 625	159 002	181 000
Déficit en ressources	6 929	10 379	11 807	7 819	10 957	10 608	8 924	6 063	300
Importations de biens et services non facteurs	19 968	26 597	29 944	28 919	37 908	42 806	41 942	41 582	44 400
Exportations de biens et services non facteurs	13 039	16 218	18 137	21 100	26 951	32 198	33 018	35 519	44 100
Total des ressources disponibles	81 019	89 413	104 705	106 962	123 302	140 115	163 549	165 065	181 300
EMPLOIS									
Consommation totale	63 086	68 772	78 489	83 176	94 896	104 992	118 963	124 300	135 600
Consommation finale privée	49 497	53 695	61 490	66 550	77 418	84 475	95 375	100 928	108 900
Consommation publique	13 589	15 077	16 999	16 626	17 478	20 517	23 588	23 372	26 700
Investissements	17 933	20 641	26 216	23 786	28 406	35 123	44 586	40 765	45 700
Formation brute de capital fixe	16 478	20 512	25 376	24 233	25 954	29 928	33 093	31 985	36 958
Variations des stocks	+ 1 455	+ 129	+ 840	+ 447	+ 2 452	+ 5 195	+ 11 493	+ 8 780	+ 8 742
Total des emplois	81 019	89 413	104 705	106 962	123 302	140 115	163 549	165 065	181 300

(*) Chiffres estimés.

Source : Ministère du plan.

4. - Agriculture

4.1. - Principales productions agricoles

Production en 1 000 Qx - Rendement en Qz/ha						
		83/84	84/85	85/86	86/87	87/88
CEREALES	Prod.	37 498,7	53 001,3	78 052,1	43 125,8	79 393,3
	Rend.	8,4	11,1	15,1	8,5	15,0
Blé dur	Prod.	11 712,8	13 415,9	19 812,7	11 255,0	17 659,1
	Rend.	10,4	12,0	16,6	10,1	16,0
Blé tendre	Prod.	8 182,0	10 165,9	18 278,2	13 018,6	22 534,3
	Rend.	11,2	13,1	17,7	11,1	18,6
Orge	Prod.	14 046,3	25 413,8	35 628,6	15 433,1	34 540,3
	Rend.	6,6	10,7	14,4	6,7	13,8
Maïs	Prod.	2 639,6	3 210,0	3 068,6	2 400,2	3 579,9
	Rend.	6,9	8,0	8,2	6,5	9,0
Riz	Prod.	45,4	17,3	204,8	489,5	333,8
	Rend.	25,2	28,9	45,5	55,0	44,5
Sorgho	Prod.	245,9	213,0	149,4	142,6	138,2
	Rend.	7,5	5,7	6,4	6,1	6,0
Avoine	Prod.	441,4	352,4	767,5	330,6	562,1
	Rend.	8,1	7,6	14,5	7,1	10,5
Alpiste	Prod.	33,9	62,7	75,2	4,7	1,8
	Rend.	7,9	10,8	13,4	7,9	6,0
Autres	Prod.	151,4	150,3	67,1	51,5	43,8
	Rend.	8,1	12,5	10,8	10,1	8,4

CHRONIQUE MAROCAINE

3. - Investissements et épargne (Prix courants)

En millions de dirhams	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988 (*)
Epargne nationale brute	12 631	11 492	15 297	17 740	20 090	27 073	43 266	42 740	48 700
Transferts nets en capital reçus du reste du monde	170	178	234	170	220	220	198	128	100
Besoin de financement	5 132	8 971	10 685	5 876	8 096	7 830	1 122	-	-
Total des ressources	17 933	20 641	26 216	23 786	28 406	35 123	44 586	42 868	48 800
Formation brute de capital fixe	16 478	20 512	25 376	24 233	25 954	29 928	33 093	31 985	36 958
Variations de stocks	+ 1 455	+ 129	+ 840	- 447	+ 2 452	+ 5 195	+ 11 493	+ 8 780	+ 8 742
Capacité de financement	-	-	-	-	-	-	-	-	2 103
Total des emplois	17 933	20 641	26 216	23 786	28 406	35 123	44 586	42 868	48 800

(*) Chiffres estimés.

Source : Ministère du plan.

713

Production en 1 000 Qx – Rendement en Qx/ha						
		83/84	84/85	85/86	86/87	87/88
LEGUMINEUSES	Prod.	2 455,5	3 884,5	4 680,3	3 137,1	4 502,2
	Rend.	5,5	7,6	9,3	5,9	9,3
Fèves	Prod.	1 222,9	1 944,6	2 146,2	1 272,6	2 319,8
	Rend.	6,4	9,2	11,0	6,0	11,2
Petits-pois	Prod.	275,8	481,1	418,9	222,2	386,6
	Rend.	4,8	8,4	8,4	5,0	8,4
Pois-chiches	Prod.	286,6	453,9	704,5	612,9	556,0
	Rend.	4,8	5,9	8,6	7,9	7,7
Lentilles	Prod.	245,3	462,1	695,5	356,4	508,9
	Rend.	3,6	5,3	8,1	4,0	7,8
Orobes	Prod.	81,9	151,1	151,0	134,4	158,1
	Rend.	3,6	5,8	7,8	4,9	6,2
Autres	Prod.	343,0	391,7	564,2	538,6	572,8
	Rend.	7,5	7,5	8,2	6,7	8,5
OLEAGINEUSES	Prod.	544,3	530,9	682,2	1 382,0	2 185,2
	Rend.	10,0	9,0	9,9	12,7	16,2
Tournesol	Prod.	190,4	240,5	432,6	1 036,0	1 535,1
	Rend.	6,5	6,9	8,9	11,7	14,2
Arachide	Prod.	353,9	290,4	249,6	346,0	650,1
	Rend.	14,2	12,1	12,1	16,8	19,3
CULTURES INDUSTRIELLES	Prod.	33 120,1	29 895,4	34 435,8	36 321,1	41 136,6
	Rend.	386,0	308,5	377,6	322,0	325,7
Betterave	Prod.	25 254,4	22 445,6	26 248,4	27 503,1	29 901,8
	Rend.	475,6	398,7	475,5	453,1	487,8
Canne à sucre	Prod.	7 750,3	7 200,7	7 922,4	8 480,8	10 943,2
	Rend.	685,9	562,6	638,9	652,4	729,5
Coton	Prod.	115,4	249,1	265,0	337,2	291,6
	Rend.	12,0	19,8	18,8	21,7	16,5

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire.

4.2. - Commercialisation officielle des céréales

En milliers de quintaux	Juin 1986 à mai 1987	Juin 1987 à mai 1988	Juin à décembre 1988
Blé tendre	9 223	5 404	9 186
Blé dur	470	411	278
Orge	4 977	866	580
Mais	1 367	682	563
Total	16 037	7 363	10 607

Source : Office national interprofessionnel des céréales et des légumineuses.

5. - Evolution de la production et des exportations des principaux produits miniers

En milliers de tonnes	Production				Exportations			
	1985	1986	1987 (*)	1988 (**)	1985	1986	1987 (*)	1988 (**)
Anthracite	774,5	775	634,2	636,7	63,2	50	20,1	8,9
Pétrole brut	22,2	23,2	18,3	18,3				
Indice d'extraction (1) (base 100 en 1982)	117,4	115,7	115,1	138,3	-	-	-	-
Phosphates secs	20 779	21 427	21 270	25 015	14 790	13 696	13 060	14 260
Barytine	463,4	463,4	126,8	321,6	516,4	258,1	254,5	375
Minerai de fer	180	195,6	279,4	134,5	148,2	117	108,2	82,2
Minerai de plomb	153	105,7	104,4	100,2	55,7	33,9	31,2	40,1
Manganèse chimique	43,7	40,3	42,5	30	51,3	51,1	43,7	47,7
Minerai de cuivre	59,6	54,7	41	37,8	56,7	55,7	45,7	38,6
Fluorine	74,4	83	78,5	100,5	64,8	76,4	89,8	89,6
Minerai de zinc	28,2	31,8	19,5	21,3	26,2	27,3	20,2	14,8
Minerai d'antimoine	1,7	1,4	1,1	0,6	1,7	1,5	2,5	0,5

(1) Cet indice ne concerne que les produits miniers. Les substances à usage énergétique telles que l'anthracite et le pétrole sont comprises dans l'indice de l'énergie.

(*) Chiffres rectifiés.

(**) Chiffres provisoires.

Source : Ministère de l'énergie et des mines.

6. - Energie

6.1. - Activité du secteur énergétique

En 1 000 T.E.P.					
	1984	1985	1986	1987	1988
Production	642,7	652,5	691,9	642,7	618,8
Electricité hydraulique	95,3	126,3	167,1	214,5	243,4
Charbon	469,0	433,7	434,0	355,2	356,6
Pétrole brut	15,4	20,7	21,6	17,0	18,5
Gaz naturel	63,0	71,8	69,2	56,0	63,3
Importation	4 619,1	4 959,1	4 635,7	5 376,1	...
Charbon	143,8	295,8	539,4	669,7	704,9
Pétrole brut	4 318,9	4 440,8	3 837,2	4 494,5	4 696,5
Produits pétroliers	156,4	222,5	259,1	211,9	...
Consommation	4 932,0	5 156,4	5 327,3	5 445,9	5 796,2
Electricité hydraulique (1)	95,3	126,3	167,1	214,5	243,4
Charbon (2)	507,1	662,5	899,4	1 042,8	1 029,3
Produits pétroliers (3)	4 266,6	4 295,8	4 191,6	4 132,6	4 460,2
Gaz naturel (4)	63,0	71,8	69,2	56,0	63,3
Exportation	42,0	35,4	28,0	11,2	4,9
Charbon	36,8	35,4	28,0	11,2	4,9
Produits pétroliers (sauf naphta)	5,2	-	-	-	-

6.2. - Indice de la production

1982 = 100					
Charbon	113,9	105,4	105,4	86,3	86,6
Electricité	111,3	118,6	127,0	132,4	137,9
Pétrole raffiné	101,9	105,6	99,9	103,5	114,9
Total	107,3	111,9	113,5	116,5	124,2

T.E.P. : Tonne en équivalent de pétrole soit :

Electricité : 1 000 kwh = 0,26 T.E.P.

Charbon local : 1 tonne = 0,56 T.E.P.

Charbon importé : 1 tonne = 0,66 T.E.P.

Pétrole brut : 1 tonne = 0,93 T.E.P.

Gaz naturel : 1 000 m³ = 0,76 T.E.P.

(1) Il s'agit de la production brute de l'O.N.E.

(2) Ventes locales + importations du charbon et du coke.

(3) Il s'agit des ventes des sociétés distributrices des produits suivants : essences, gas-oil, fuel-oil, carburacteur, essence aviation, pétrole lampant, propane, butane, essences spéciales et paraffine.

(4) Production locale.

Source : 5.1 Ministère de l'Energie et des Mines; 5.2 Direction de la Statistique.

6.3. - Evolution de la balance énergétique

En milliers de «tonnes équivalent pétrole» (T.E.P.)	1985		1986		1987 (*)		1988 (**)	
	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%
Consommation								
- Charbon	662	12,8	900	16,9	1 049	19,3	1 029	17,7
- Produits pétroliers (1)	4 296	83,3	4 192	78,7	4 126	75,8	4 500	77,2
- Gaz naturel	72	1,4	69	1,3	56	1	56	0,9
- Electricité hydraulique	126	2,5	167	3,1	215	3,9	243	4,2
Total	5 156	100	5 328	100	5 446	100	5 828	100
Dont fournis localement :								
- Anthracite	367	62,6	360	58,3	373	56,4	324	50,6
- Pétrole et gaz naturel	93	15,9	91	14,7	73	11	73	11,4
- Electricité hydraulique	126	21,5	167	27	215	32,6	243	38
Total	586	100	618	100	661	100	640	100
Déficit énergétique	4 570		4 710		4 785		5 188	
- En pourcentage de la consommation globale		88,6		88,4		87,9		89

(*) Chiffres rectifiés.

(**) Chiffres provisoires.

(1) A l'exclusion des produits pétroliers non énergétiques (bitumes, lubrifiants).

Source : Ministère de l'énergie et des mines.

7. - Evolution des indices de la production industrielle

(Base 100 en 1982)	Pondération	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1988/ 1987
Ensemble des industries de transformation (sauf bâtiment et travaux publics)	1 000	106,9	106,7	113	117,5	121 (*)	131,3	+ 8,6
• Industries alimentaires	105	109,5	106,4	104,9	105,4	112,2	119,4	+ 6,4
• Autres produits des industries alimentaires	95	110,2	120,3	125,7	130,9	129,9 (*)	140,7	+ 8,2
• Boissons et tabacs	65	108,8	113,6	115,8	112,1	112,7 (*)	122,5	+ 8,7
• Produits textiles et bonneterie	113	106,6	111,7	121,8	140,1	142,5 (*)	146,1	+ 2,6
• Habillement à l'exclusion des chaussures	25	111,7	108,1	101,3	112,7	108,7 (*)	101	- 7,1
• Cuir, articles et chaussures en cuir	28	112,5	101,2	98	94	74 (*)	79	+ 6,8
• Bois et articles en bois	34	102,8	101,2	98,7	98,6	103,5 (*)	105,7	+ 2,1
• Papier et carton	50	105,5	101,8	103	104,7	110,1	118,7	+ 7,8
• <-Transformation des minéraux des carrières	117	95,3	87,4	89,2	83,1	88	98,8	+12,3
• Produits de l'industrie métallique de base	18	103,4	97,5	227,2	220,9	228,9	285,5	+24,7
• Ouvrages en métaux	72	107,1	106,9	104,5	96,5	95,7 (*)	97,9	+ 2,3
• Machines et matériel d'équipement	18	94,7	88	109,1	123,9	121,2 (*)	107,7	-11,2
• Matériel de transport	37	95,4	74,5	98,9	106,3	101,1	110,5	+ 9,3
• Matériel électrique et électronique	33	93,6	103,6	122	138,5	134,6	124,5	- 7,5
• Matériel de bureau, de mesure optique, horlogerie	2	84,2	90,9	123,9	117,2	113,3 (*)	89,1	-21,4
• Produits de la chimie et parachimie	154	119,4	122,8	126,5	140,9	154,8 (*)	184,5	+19,1
• Articles en caoutchouc et plastique	32	101,6	103,1	103,7	103,6	113,9	124,1	+ 9
• Autres industries manufacturières	2	115,5	105,7	87,2	102,6	115,6 (*)	116,9	+ 1,1

(*) Chiffre rectifié.

Source : Ministère du plan.

8. - Evolution des entrées de touristes

	1984	1985	1986	1987	1988	1988 1987
Tourisme de séjour	1 936 020	2 180 106	2 128 219	2 247 809	2 841 840	26,4
A. Touristes de nationalité étrangère	1 335 041	1 536 563	1 470 637	1 566 254	1 979 049	26,4
Europe	1 006 187	1 149 329	1 223 584	1 355 805	1 335 061	- 1,5
• Français	365 725	401 392	393 834	444 663	484 961	9,1
• Espagnols	172 506	198 102	286 128	367 153	329 477	- 10,3
• Britanniques	144 363	155 007	166 101	145 961	108 784	- 25,5
• Allemands	134 139	162 799	156 474	172 418	168 239	- 2,4
• Autres	189 456	232 029	221 047	225 610	243 600	8
Pays arabes	151 358	202 556	130 656	68 525	492 553	618,8
• Maghreb	102 493	149 877	81 588	20 265	434 558	1 144,4
Pays d'Amérique	131 117	137 188	67 614	84 358	91 065	8
• Etats-Unis	104 704	100 735	38 749	58 629	66 560	13,5
Autres pays	46 379	47 490	48 783	57 566	60 370	4,9
B. Marocains résidant à l'étranger	600 979	643 543	657 582	681 555	862 791	26,6
Tourisme de croisière	72 062	73 334	58 225	94 046	77 592	17,5
Total	2 008 082	2 253 440	2 186 444	2 341 855	2 919 432	24,7

9. - Commerce extérieur

9.1. - Balance des paiements

	En 10 ⁶ DH					
	1987			1988		
	Recettes	Dépenses	Soldes	Recettes	Dépenses	Soldes
A. Bien et services	35 525,6	48 857,4	- 13 331,8	45 089,3	54 433,3	- 9 344,0
Marchandises F.O.B.	23 250,7	32 184,0	- 8 933,3	29 626,0	35 790,9	- 6 164,9
Frais de transport et d'assurance sur expéditions internationales	1 582,9	3 194,9	- 1 612,0	2 373,1	3 560,0	- 1 186,9
Autres transports	559,7	364,7	+ 195,0	475,3	574,3	- 99,0
Voyages	7 800,0	1 100,0	+ 6 700,0	9 045,0	1 345,0	- 7 700,0
Revenus des investissements	130,1	6 539,0	- 6 408,9	150,1	8 661,7	- 8 511,6
Transactions gouvernementales	712,6	4 594,5	- 3 881,9	1 138,7	3 315,0	- 2 176,3
Autres services	1 489,6	880,3	+ 609,3	2 281,1	1 186,4	- 1 094,7
B. Paiements de transferts	15 244,4	542,1	+ 14 702,3	13 656,4	556,4	+ 13 100,0
Privés	14 361,9	227,3	+ 14 134,6	11 884,2	201,3	- 11 682,9
Publics	882,5	314,8	+ 567,7	1 772,2	355,1	+ 1 417,1
Compte courant (A + B)	50 770,0	49 399,5	+ 1 370,5	58 745,7	54 989,7	+ 3 756,0
C. Capitaux non monétaires	9 115,8	8 079,3	+ 1 036,5	11 242,9	12 694,9	- 1 452,0
Privés	941,2	2 415,9	- 1 474,7	1 077,6	5 768,3	- 4 690,7
Crédits commerciaux	-	1 819,4	- 1 819,4	-	4 917,0	- 4 917,0
Prêts et investissements	941,2	467,2	+ 474,0	1 077,6	458,2	+ 619,4
Autres	-	129,3	- 129,3	-	393,1	- 393,1
Publics	8 174,6	5 663,4	+ 2 511,2	10 165,3	6 926,6	+ 3 238,7
Crédits commerciaux	3 329,9	2 266,6	+ 1 063,3	3 610,2	2 591,8	+ 1 018,4
Prêts en devises	4 810,1	3 264,4	+ 1 545,7	6 555,1	3 959,6	+ 2 595,5
Prêts en dirhams	-	41,2	- 41,2	-	63,6	- 63,6
Autres	34,6	36,9	- 2,3	-	48,0	- 48,0
Engagements extérieurs	-	54,3	- 54,3	-	263,6	- 263,6
D. Allocations en D.T.S.	-	-	-	-	-	-
Sous total	59 885,8	57 478,8	+ 2 407,0	69 988,6	67 684,6	+ 2 304,0
E. Recours facilité élargie	1 734,2	2 639,2	- 905,0	1 214,8	1 867,6	- 652,8
Total	61 620,0	60 118,0	+ 1 502,0	71 203,4	69 552,2	+ 1 651,2

Source : Office des changes.

9.2. - Balance commerciale

En millions de dirhams	1984	1985	1986	1987	1988
Importations (1) F.O.B.	31 300	35 194	31 493	32 097	35 611
Exportations (2) F.O.B.	19 110	21 740	22 104	23 390	29 751
Solde	- 12 190	- 13 454	- 9 389	- 8 707	- 5 860
Couverture (%)	61,1	61,8	70,2	72,9	83,5

(1) Non compris les biens importés sans contrepartie.

(1) et (2) Y compris le carburant de soute servant à l'avitaillement des navires et aéronefs.

Source : Rapport de la Banque du Maroc, 1988.

10. - Emploi et salaires

10.1. - Taux d'activité et de chômage de la population urbaine selon le sexe et l'âge

Taux d'activité	En %					
	Les deux sexes		Masculin		Féminin	
	1987	1988	1987	1988	1987	1988
15 à 19 ans	26,4	26,3	35,9	36,8	17,2	16,2
20 à 24 ans	43,3	43,2	60,0	60,9	28,8	27,9
25 à 29 ans	61,3	61,8	88,3	88,4	35,4	35,9
30 à 34 ans	65,3	65,7	96,8	96,6	29,9	32,3
35 à 39 ans	63,1	63,4	97,7	97,9	26,1	26,6
40 à 44 ans	59,1	59,1	97,2	97,1	22,2	21,8
45 à 49 ans	52,6	53,5	94,9	95,0	18,2	18,0
50 à 54 ans	51,9	50,4	89,3	89,2	16,1	15,3
55 à 59 ans	48,2	49,1	81,3	82,3	14,6	15,5
60 ans et plus	24,0	23,3	39,5	38,5	9,3	8,7
Total (1)	48,0	48,2	73,1	73,7	23,7	23,7
Taux de chômage						
15 à 24 ans	28,4	27,5	29,4	28,2	26,6	26,1
25 à 34 ans	15,1	15,0	13,9	14,0	18,5	17,9
35 à 44 ans	5,8	5,1	4,7	4,5	10,1	7,6
45 à 59 ans	5,7	4,6	5,1	4,2	8,4	6,7
60 ans et plus	5,0	3,5	4,4	3,4	7,4	3,9
Total (1)	14,7	13,9	13,4	12,8	18,5	17,3

(1) Personnes âgées de 15 ans et plus seulement.

Source : Direction de la statistique.

10.2. - Revalorisation des salaires des fonctionnaires de l'Etat

Date d'effet de la revalorisation	1-5-79	1-1-80	1-1-81	1-7-81	1-1-85	1-9-85
La valeur du point indiciaire en DH	50,92	50,92	50,92	50,92	50,92	50,92
Augmentation dans chaque point indiciaire en DH	7,43	10,08	13,13	16,18	25,08	28,70

10.3. - Salaire minimum garanti (Personnes âgées de 18 ans et plus)

En DH					
Date d'effet de la revalorisation	1-8-83	1-1-85	1-9-85	1-1-88	1-5-89
Industrie, commerce et professions libérales					
Salaire horaire	3,26	3,58	3,93	4,32	4,75
Salaire journalier (8 h/j)	26,08	28,64	31,44	34,56	38,00
Salaire mensuel (208 h/moins)	678,08	744,64	817,44	898,56	988,00
Agriculture					
Salaire journalier	16,80	18,48	20,32	22,35	24,58

Source : Bulletin Officiel.

11. - Finances publiques

11.1. - Loi de finances

a) Evolution des grandes masses budgétaires

En millions de dirhams	Plafonds des charges		Ressources		Soldes	
	1987 (**)	1988	1987 (**)	1988	1987	1988
Budget général	59 697	58 486	51 100 (*)	51 148(*)	- 8 597	- 7 338
- Fonctionnement	23 677	25 134				
- Dette publique	16 096	17 301				
- Investissements	19 924	16 051				
Budgets annexes	662	683	622	683	-	-
Comptes spéciaux	9 665	8 788	8 471	7 267	- 1 194	- 1 521
Loi de Finances	69 984	67 957	60 193	59 098	- 9 791	- 8 859

(*) Les ressources du budget général comprennent :

- Les recettes ordinaires : 33 700 millions en 1987 et 32 878 millions en 1988.

- Les recettes d'emprunt : 17 400 millions en 1987 et 18 270 millions en 1988.

(**) Les charges et les ressources du budget général ainsi que celles des comptes spéciaux, pour l'année 1987, sont indûment gonflées par les écritures comptables passées pour enregistrer l'affectation provisoire de 30 % du produit de la taxe sur la valeur ajoutée -soit 2 775 millions - aux collectivités locales. A partir de 1988, cette part leur est directement versée. Aussi est-il nécessaire de tenir compte de l'impact de cette opération pour effectuer la comparaison avec l'année 1987.

Source : Ministère des finances. Division du budget.

b) Prévisions de dépenses du budget général

En millions de dirhams	Loi de finances 1987	Loi de finances 1988
Dépenses de fonctionnement	23 677	25 134
Pouvoirs publics	207	250
Personnel des ministères	15 351	16 351
Matériel des ministères	5 581	6 161
Charges communes	2 338	2 032
Dépenses imprévues et dotations provisionnelles	200	340
Dépenses de la dette	16 096	17 301
Dépenses d'investissement	19 924	16 051
Budget général	59 697	58 486

Source : Ministère des finances. Division du budget.

c) Prévisions de recettes du budget général

En millions de dirhams	Loi de finances 1987	Loi de finances 1988
Impôts directs	7 715	8 480
Droits de douane	5 073	7 360
Impôts indirects	13 004	13 286
Enregistrement et timbre	2 843	1 620
Domaines	90	95
Monopoles et exploitations	1 360	857
Produits divers	769	1 105
Recettes en atténuation de dépenses	2 796	25
Recettes exceptionnelles	-	-
Recettes d'emprunt	17 400	18 270
Fonds de concours	-	-
Recettes d'ordre	50	50
Total	51 100	51 148

Source : Ministère des finances. Division du budget.

11.2. - Trésor public

a) Situation de la trésorerie générale

	En 10 ⁶ DH			
	Prévisions		Réalizations	
	1987	1988	1987	1988
A. Total des recettes	51 722	51 830	41 612	53 617
Budget général	51 100	51 147	41 351	53 292
Budgets annexes	622	683	261	325
B. Total des dépenses (BG et BA)	44 422	41 868	35 675	36 695
Fonctionnement	24 228	25 549	23 629	26 081
Dont				
• Personnel	15 491	16 319	15 545	17 369
• Matériel	5 679	6 292	5 636	6 321
Investissement	20 194	16 319	12 046	10 614
C. Dette publique	16 096	17 301	8 536	9 911
• Dette amortissable	12 743	13 807	5 547	6 256
• Dette flottante	3 353	3 494	2 989	3 665
Solde (A - B - C)	- 8 796	- 7 339	- 2 599	+ 7 011

Source : Annuaire statistique du Maroc, 1989.

b) Recouvrements budgétaires

	En 10 ⁶ DH			
	Prévisions		Réalizations	
	1987	1988	1987	1988
Budget général	51 100	51 148	41 351	53 292
Impôts directs et taxes assimilées	7 715	8 480	8 034	9 798
Impôts agricoles	-	-	1	1
Impôts des patentes	500	500	415	830
Impôts sur bénéfices professionnels	3 000	1 000	3 418	1 145
Impôts sur traitements publics et privés	3 000	3 030	2 974	3 404
Autres impôts directs	1 215	3 950	1 226	4 418
Droits de douane	5 073	7 360	6 409	8 641
Droits d'importation	3 220	3 080	4 824	3 759
Taxe spéciale à l'importation	1 628	4 060	1 402	4 714
Droits de sortie sur les minerais et autres produits exportés	225	200	183	168
Recettes diverses	-	-	-	-
Impôts indirects	13 004	13 286	13 458	14 187
Taxe intérieure de consommation	6 529	6 790	5 288	7 870
Taxe sur les produits et sur les services	-	-	13	40
Taxe sur la valeur ajoutée	6 475	6 496	8 157	6 277
Droits d'enregistrement et de timbre	2 843	1 620	2 844	1 897
Droits d'enregistrement	730	865	925	1 047
Droits de timbre	1 908	545	1 692	623
Taxe spéciale sur les automobiles	205	210	227	227
Produits et revenus du domaine financiers de l'Etat	90	95	99	114
O.C.P.	1 360	857	2 778	1 535
Régie des tabacs	660	-	2 288	290
Autres produits	10	-	-	56
Autres produits	690	857	490	1 189
Produits divers	769	1 105	956	9 058
Recettes en atténuation de dépenses	2 796	25	7	276
Recettes exceptionnelles et recettes d'emprunt	17 400	18 270	6 742	7 780
Fonds de concours et recettes assimilées	-	-	18	5
Recettes d'ordre	50	50	6	1
Budgets annexes	622	683	261	325
Imprimerie officielle	8	9	5	7
Les ports	186	173	3	4
R.I.M.	224	232	68	87
Conversation foncière	204	269	185	227
Total général	51 722	51 831	41 612	53 617

Source : Trésorerie générale.

c) Charges et ressources du Trésor

En 10 ⁶ DH					
	1984	1985	1986	1987	1988
Recettes ordinaires	23 469	26 747	29 150	32 747	41 624
Impôts directs	5 258	6 003	6 549	7 621	8 982
Droits de douanes	4 714	4 799	4 630	4 644	7 289
Impôts indirects	9 061	10 322	10 485	11 363	13 406
Enregistrement et timbre	2 140	2 255	2 400	2 666	1 897
Monopoles et exploitation	610	760	319	475	1 264
Domaines	62	83	76	97	107
Autres recettes	524	786	920	1 010	1 718
O.C.P.	1 100	1 738	-	459	740
Produits pétroliers	-	-	3 771	4 406	6 221
Dépenses totales	32 257	37 072	42 485	41 634	49 115
Dépenses ordinaires	25 289	28 767	31 139	31 969	37 433
Biens et services	16 793	18 008	20 474	22 004	25 080
Dette publique	6 341	8 066	9 132	9 333	11 076
Compensation	2 155	2 693	1 533	632	1 277
Solde ordinaire	- 1 820	- 2 020	- 1 989	+ 778	+ 4 191
Dépenses d'investissement	- 6 968	- 8 305	- 11 346	- 9 665	- 11 682
Solde du budget général	- 8 788	- 10 325	- 13 335	- 8 887	- 7 491
Variations des fonds réserves	- 273	- 780	+ 4 555	- 1 051	- 2 580
Besoin de financement	+ 9 061	+ 11 105	+ 8 780	+ 9 938	- 10 071
Financement intérieur	2 138	6 221	7 588	7 480	4 996
Bancaire	2 166	4 490	4 635	2 225	2 441
Non bancaire	- 28	+ 1 731	+ 2 953	+ 5 255	+ 2 555
Financement extérieur	6 923	4 884	1 192	2 458	5 075
Dons	139	2 508	140	-	-
Emprunts nets	- 1 905	- 4 831	- 11 601	- 7 438	- 2 537
Allègement de la dette	8 689	7 207	12 653	9 896	7 612

Source : Direction du Trésor et des finances extérieures.

B) Evolution du système éducatif**I. Enseignement secondaire****a) Effectifs de l'enseignement secondaire public et privé**

	84-85	85-86	86-87	87-88	88-89
Total des élèves	1 119 688	1 200 383	1 278 855	1 348 670	1 347 517
Enseignement public	1 029 522	1 113 014	1 202 077	1 279 467	1 290 750
Masculin	625 009	671 742	720 386	764 057	770 956
Féminin	404 513	441 272	481 691	515 410	519 794
Public bilingue	1 006 643	1 090 878	1 182 918	1 263 340	1 273 480
dont féminin	397 610	434 623	476 379	510 887	514 736
Public arabisé	5 550	5 474	3 759	2 529	5 336
dont féminin	2 225	2 309	1 402	919	2 158
Public originel	17 329	16 662	15 400	13 598	11 934
dont féminin	4 678	4 340	3 910	3 604	2 900
Enseignement privé	90 166	87 369	76 778	69 203	56 767
Privé bilingue	63 011	64 562	65 694	57 664	48 448
M.C.E.	9 077	5 559	8 565	8 272	7 944
Privé Ittihad	970	488	285	525	270
Privé arabisé	392	...	237	1 816	15
Privé technique	3 048	1 475	1 547	926	-
Autres types	691	2 273	450		90

Source : Annuaire statistique du Maroc, 1989.

b) Baccalauréat

	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88
Taux d'admission de l'enseignement public	38 %	32,47 %	31,32 %	38,24 %	46,76 %
Taux global d'admission	32,49 %	26,84 %	25,56 %	30,75 %	41,10 %

Voici le détail des résultats par Académie

	Enseignement public			Enseignement privé		
	PRES.	ADMIS	%	PRES.	ADMIS	%
1 - Agadir	6 335	3 095	48,86	231	23	9,96
2 - Marrakech	9 417	4 221	44,82	554	75	13,54
3 - Béni Mellal	8 694	3 486	40,10	550	56	10,18
4 - El Jadida	6 134	2 995	48,83	206	23	11,17
5 - Settat	3 188	1 596	50,06	84	3	3,57
6 - Casablanca	19 503	8 409	43,12	2 745	222	8,09
7 - Mohammadia	1 736	1 051	60,54	87	16	18,39
8 - Kénitra	8 625	3 835	44,46	747	106	14,19
9 - Rabat	9 983	4 579	45,87	1 101	135	12,26
10 - Tétouan	6 325	2 885	45,61	534	82	15,36
11 - Fès	11 053	6 211	56,19	616	173	28,08
12 - Oujda	9 448	3 859	40,84	487	65	13,35
13 - Meknès	9 352	5 114	54,68	582	74	12,71
Total général	109 793	51 336	46,76	8 524	1 053	12,35

2) Enseignement supérieur

a) Effectifs des étudiants de l'enseignement supérieur

	84-85	85-86	86-87	87-88	88-89
Etudiants au Maroc	149 502	161 637	170 563	189 422	205 873
Féminins	45 245	52 695	57 300	63 744	
Etrangers	3 050	2 988	3 198	3 409	72 859
Inscrits aux universités (tous cycles)	126 481	143 023	149 273	169 223	187 611
Féminins	41 073	47 952	50 785	57 869	67 278
Etrangers	2 045	2 064	1 930	2 120	
Fonctionnaires	12 158	11 665	10 071	8 860	9 470
Fac. des lettres	52 891	59 810	60 450	64 487	69 269
Fac. des sc. jurid. éco. et sociales	28 015	33 040	33 028	35 757	41 133
Fac. des sciences	32 825	36 939	41 071	53 762	61 516
Fac. de médecine et de pharmacie	6 027	5 805	5 913	5 747	6 012
Fac. de médecine dentaire	540	956	1 000	985	999
Sciences de l'éducation	530	255	256	268	417
Sciences de l'ingénieur	580	602	887	1 122	1 135
Inscrits aux instituts et écoles supérieures	8 152	7 772	8 101	8 544	8 246
Féminins	...	1 593	1 760	2 026	1 949
Etrangers	1 005	924	1 268	1 289	1 215
Formation scientifique	4 734	4 558	4 399	4 840	4 432
Inscrits aux établissements pédagogiques	14 869	10 842	13 189	11 655	10 016
Féminins	4 172	3 150	4 755	3 849	3 632
E.N.S.	5 480	4 440	3 323	2 655	2 199
C.P.R.	5 760	4 984	7 432	6 551	4 558
C.F.I.	3 629	1 418	2 434	2 449	2 648
C.O.P.E.	229
C.N.F.I.	472

C.O.P.E. : Centres d'Orientation et de Planification en Education.

C.N.F.I. : Centre National de Formation des Inspecteurs.

Source : Ministère de l'Education Nationale.

b) Statistiques Universitaires 1987-1988

Etablissements	Etudiants 1 ^{er} et 2 ^e cycle						Etudiants 3 ^e cycle			Encadrement pédagogique		Encadrement administratif		Affaires sociales	
	Total Etudiants	Dont Femmes	Dont Nouveaux inscrits	Dont Etrangers	Dont Fonctionnaires	1986-87 diplômés	Total	Ancien système	Nouveau système	Total enseig. permanents	Marocains	Total personnel administratif	Dont Agents de service	Résidents	Repas 1986-87
Uni. Mohammed V	28 713	10 982	8 841	635	713	3 088	7 794	7 682	112	1 946	1 836	3 097	1 226	6 738	2 045 306
Uni. Sidi Med. Ben Abdallah	38 845	13 385	13 349	465	507	2 765	1 162	1 126	36	1 052	1 000	1 441	623	4 956	1 841 016
Uni. Hassan II.	39 329	15 353	14 655	380	460	2 266	1 983	1 974	9	1 335	1 256	1 356	516	2 549	539 380
Uni. Cadi Ayada	28 075	8 179	11 027	190	295	1 244	641	635	6	724	680	911	469	3 516	1 206 870
Uni. Med. 1 ^{er}	15 582	5 036	5 787	136	299	974	4	4	-	300	287	649	351	2 974	717 321
Uni. Quaraouiyine	6 940	2 083	2 284	73	1 278	527	155	155	-	83	81	180	60	-	-
Total	157 484	55 018	55 943	1 879	3 552	10 864	11 739	11 576	163	5 440	5 140	7 634	3 245	20 733	6 349 893

Source : Division de la Planification (Service des Enquêtes et du Traitement des Statistiques – S.E.T.S.).

c) Evolution des effectifs des étudiants et de l'encadrement

Années Universitaires		1978-79	1979-80	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88
Etudiants	Total étudiants	62 188	74 348	86 731	96 953	83 211	105 658	126 481	143 023	149 273	169 223
	Dont Femmes	15 418	18 443	21 663	25 304	23 989	32 949	41 073	47 952	50 785	57 869
	Dont étrangers	1 225	1 772	1 634	1 622	1 984	1 959	2 045	2 064	1 930	2 120
	Dont étudiants 3 ^e cycle	7 444	9 268	11 065	9 629	5 017	6 021	6 561	8 168	9 700	11 739
	Diplômés (*)	4 890	6 795	4 252	6 101	6 730	7 975	9 332	9 429	10 864	12 889
Encadrement Pédagogique	Total enseignants perman.	1 793	2 171	2 490	2 880	3 422	3 736	4 131	4 456	4 884	5 440
	Dont Marocains	1 169	1 435	1 737	2 122	2 645	3 004	3 525	3 952	4 453	5 140

(*) Doctorat en Médecine et Médecine Dentaire – D. Ingénieur d'Etat – C.A.E. Secondaire – Licence – Diplôme de Laboratoire.

Source : Division de la Planification (S.E.T.S.).

C) Enquête sur la consommation et les dépenses des ménages 1984-85
1) Evolution de la dépense annuelle moyenne

1. Dépense annuelle moyenne par ménage en (DH)	Urbain	Rural	Ensemble
1959	3 350	2 160	2 480
1970	8 057	4 003	5 380
1985	26 667	16 824	21 478
2. Dépense annuelle moyenne par personne en (DH)			
1959	613	392	450
1970	1 378	662	900
1985	4 915	2 637	3 623
3. Taux d'Accroissement annuel moyen de la dépense annuelle moyenne par personne			
3.1. En dirhams courants (en %)			
De 1959 à 1970	7,6	4,9	6,5
De 1970 à 1985	9,1	9,9	10,0
3.2. En dirhams constants (en %)			
De 1959 à 1970	5,2	2,4	4,0
De 1970 à 1985	0,4	0,9	1,1

2) Concentration de la dépense des ménages selon les déciles
- Ensemble du pays -

Décile	Valeur du décile	Part dans la dépense globale	Cumul des parts dans la dépense globale	Dépenses annuelles moyenne par	
	(en DH)	(en %)	(en %)	personne (en DH)	ménage (en DH)
10 %	6 081	1,90	1,90	1 411	4 081
20 %	8 798	3,50	5,40	1 801	7 516
30 %	11 091	4,64	10,04	1 984	9 969
40 %	13 519	5,72	15,76	2 197	12 289
50 %	16 167	6,89	22,66	2 517	14 826
60 %	19 418	8,29	30,95	2 801	17 782
70 %	23 745	10,00	40,95	3 214	21 467
80 %	29 789	12,39	53,37	3 690	26 620
90 %	41 711	16,22	69,60	4 594	34 810
100 %	-	30,45	100,0	8 284	65 397

3) Répartition des ménages et de la masse des dépenses totales
par classes de dépenses de l'enquête 1970/71

- Milieu urbain -

Enquête 1984/85	(en DH de 1970)			
	Nombre de ménages		Dépense totale des ménages de chaque tranche	+
	(en DH)	en %	cumulé en %	en %
Moins de 1 200	3,12	3,12	0,31	0,31
1 200 à moins de 2 400	9,40	12,52	2,16	2,47
2 400 à moins de 3 600	12,66	25,18	4,70	7,17
3 600 à moins de 4 800	12,71	37,89	6,55	13,72
4 800 à moins de 6 000	11,08	48,97	7,35	21,07
6 000 à moins de 7 200	8,80	57,77	7,12	28,19
7 200 à moins de 9 600	14,84	72,61	15,24	43,43
9 600 à moins de 12 000	9,42	82,03	12,45	55,88
12 000 à moins de 16 800	9,24	91,27	16,07	71,95
16 800 à moins de 21 600	4,15	95,42	9,68	81,63
21 600 et plus	4,58	100,00	18,37	100,00

- Milieu rural -

Enquête 1984/85	(en DH de 1970)			
	Nombre de ménages		Dépense totale des ménages de chaque tranche	
	(en DH)	en %	cumulé en %	en %
Moins de 1 200	5,76	5,76	0,98	0,98
1 200 à moins de 2 400	16,01	21,77	5,98	6,96
2 400 à moins de 3 600	21,35	43,12	12,93	19,89
3 600 à moins de 4 800	17,88	61,00	15,08	34,97
4 800 à moins de 6 000	12,78	73,78	13,88	48,85
6 000 à moins de 7 200	8,42	82,20	11,17	60,02
7 200 à moins de 9 600	9,32	91,52	15,46	75,48
9 600 à moins de 12 000	3,83	95,35	8,26	83,74
12 000 à moins de 16 800	2,96	98,31	8,33	92,07
16 800 à moins de 21 600	1,03	99,34	3,86	95,93
21 600 et plus	0,66	100,00	4,06	100,00

